

TABLE DES MATIERES

du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 13 décembre 2018

	Page
1. Appel.....	148
2. Approbation de l'ordre du jour.....	148
3. Démission	149
4. Assermentation.....	149
5. Communications de la Présidente	149
6. Communications de la Municipalité	150
7. Préavis n° PR18.28PR concernant la 2ème série de compléments au budget 2018 Rapporteur : M. Olivier JAQUIER, Président de la Commission des finances.....	151
8. Préavis n° PR18.29PR concernant l'adoption du budget pour l'année 2019. Rapporteur : M. Olivier JAQUIER, Président de la Commission des finances.....	153
9. Préavis n° PR18.23PR concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 2'000'000.- pour la rénovation de la toiture du collège Pestalozzi Rapporteur : M. Philippe GUIGNARD	167
10. Préavis n° PR18.27PR concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 280'000.- pour la création d'une base nautique (paddles, kayaks et pédalos) à la plage d'Yverdon-les-Bains. Rapporteur : M. Brian OOSTERHOFF	168
11. Préavis n° PR18.30PR concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 180'000.- pour le financement d'un prototype de « Bulles d'énergie » réalisé par la start-up 4πR². Rapporteur : M. Brian OOSTERHOFF	172
12. Propositions individuelles et interpellations.....	181
12.1 Une Question de Mme la Conseillère Pascale FISCHER (Labellisation Global Well-Being City)	181
12.2 Une Question de M. le Conseiller Daniel COCHAND (Parking de remplacement durant les travaux de la salle de gymnastique de Pestalozzi)	181
12.3 Une Question de M. le Conseiller Daniel COCHAND (Parking dédié dans la zone Ouest et Nord de la Ville)	182
12.4 Une Interpellation de M. le Conseiller Stéphane BALET (Mise en place projet d'éducation numérique équipements scolaires yverdonnois)	183
Réponse de la Municipalité	187
de M. le Municipal Marc-André BURKHARD à M. le Conseiller Olivier MAIBACH Question du 1 ^{er} novembre 2018 concernant les cartes d'accès déchèterie	187
Vœux de la Présidente	187
Vœux du Syndic	188



Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 13 décembre 2018

Présidence

Madame Catherine CARP, Présidente

Ouverture

Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,
Mesdames et Messieurs les représentants de la presse,
Chères téléspectatrices, chers téléspectateurs,
Cher public,

Il est 20 heures et nous débutons notre séance du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains.

Je prie notre secrétaire Anne LEUENBERGER de procéder à l'appel.

1. APPEL

Membres excusés :

Mmes et MM. les Conseillers : Morgane BALET, Aude BRIAND, Anne-Louise GILLIÉRON, Marceline MILLIoud, Marisa PARDO, Hélène PERCEVAL, Pierrette ROULET GRIN, Lorena SHEU, Giuseppe ALFONZO, Laurent GABELLA, Laurent GILLIARD, Philippe GRUET, Benoist GUILLARD, Florent MICHAUD, Thierry PIDOUX, Patrice PITTORI, Sébastien POMILIO LEUTHOLD, Vassilis VENIZELOS et Thierry VUAGNIAUX.

Membres absents :

Mme et MM. les Conseillers : Judith WÜRGLER, Nuri HAJDARI et Maketa Avelino PINTO.

Membres présents	78
Membres excusés	19
Membres absents	3
Effectif actuel	100

Le quorum requis étant atteint, la séance est ouverte.

**2. APPROBATION DE
L'ORDRE DU JOUR**

Je vous propose une modification de l'ordre du jour portant sur l'ajout de deux points : un premier point une démission et un second une assermentation.

La discussion est ouverte sur cette modification de l'ordre du jour de cette séance.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

L'ordre du jour de cette séance tel que modifié est approuvé à l'unanimité.

3. DÉMISSION

En date du 12 décembre dernier, nous avons reçu le courrier suivant :

Démission du Conseil communal avec effet immédiat

Madame, Monsieur,

Suite à un changement professionnel j'ai pris la décision de quitter notre belle Ville d'Yverdon-les-Bains pour me rapprocher de mes activités professionnelles.

Suivent les salutations d'usage, et c'est signé M. Patrick ECOFFEY.

M. Patrick ECOFFEY a accédé à ce Conseil le 1^{er} mars 2018, pour le groupe PLR et Centre Droite.

Au nom du Conseil communal, je remercie M. Patrick ECOFFEY pour son engagement au sein de notre Conseil et je lui souhaite mes meilleurs vœux pour le futur.

4. ASSERMENTATION

La démission de M. Patrick ECOFFEY, laisse le Conseil communal avec un siège vacant.

M. Guy ROTTERMANN, premier des viennent-ensuite de la liste PLR Centre-Droite, né en 1981 et domicilié à la rue des Fleurettes 38 à Yverdon-les-Bains, a accepté d'accéder au Conseil communal en remplacement de M. Patrick ECOFFEY.

Je prie M. Guy ROTTERMANN de bien vouloir s'approcher de la table et invite notre assemblée à se lever.

M. Guy ROTTERMANN, je vais maintenant vous lire le serment se trouvant à l'article 7 du règlement du Conseil communal. Suite à cela, à l'appel de votre nom, je vous prie de lever la main droite et de dire : « Je le promets ».

Lecture du serment par Mme la Présidente Catherine CARP.

M. Guy ROTTERMANN : « Je le promets »

M. le Conseiller, je vous félicite pour votre accession à ce Conseil et vous y souhaite la bienvenue. J'espère, et j'en suis sûre, que vous y vivrez une expérience passionnante et enrichissante.

Par l'entremise de mes scrutateurs, je vous remets un exemplaire de notre règlement du Conseil communal et vous invite à prendre place dans la salle à votre convenance.

Je prie l'assemblée de se rasseoir.

5. COMMUNICATIONS DE LA PRÉSIDENTE

Concert de la nouvelle année

La fanfare l'Avenir vous convie tous à venir sur la place Pestalozzi le dimanche 6 janvier 2019 à 11h (ou aux Caves du Château, selon les conditions météo) pour le traditionnel concert de la nouvelle année suivi des vœux des autorités à la population et de l'apéritif.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Commémoration de l'anniversaire de Pestalozzi

L'Association des Amis du Centre de documentation et de recherche Pestalozzi a le plaisir de vous inviter à la commémoration du 273^e anniversaire de la naissance de Johann Heinrich Pestalozzi le samedi 12 janvier 2019 à 20h à l'Aula Magna du Château d'Yverdon-les-Bains.

Le sport fait partie intégrante de la société du XXI^e siècle. Peut-il aider un jeune à réussir son départ dans sa vie d'adulte ? M. Michel MORA, entraîneur au Centre de préformation de Payerne nous fera part de son expérience personnelle acquise au contact de nombreux jeunes sportifs.

Mais commémorer la naissance du grand pédagogue n'est pas célébrer un événement, c'est aussi faire acte de reconnaissance pour tout ce qu'il a apporté aux enfants en général et à Yverdon-les-Bains en particulier.

L'invitation et le programme sont disponibles auprès de notre secrétariat.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

*Marche solidaire contre
les violences du 15
décembre*

Hier, j'ai reçu un mail concernant la Marche solidaire contre les violences le 15 décembre prochain.

Vous avez peut-être eu connaissance de cette Marche solidaire contre les violences du 15 décembre que l'association AlternatYv organise conjointement avec des jeunes de la région et diverses associations citoyennes.

Plusieurs événements marquants ont meurtri le quotidien des habitants et étudiants de la Ville ces derniers mois.

L'idée de cette marche est de témoigner un soutien aux personnes qui ont été touchées d'une manière ou d'une autre par ces événements, et permettre un moment de rassemblement collectif pour vivre ces difficultés ensemble, dans un esprit d'espoir et de partage.

Les organisateurs veulent agir pour marquer cette solidarité en faveur de la collectivité citoyenne.

Le départ de la marche sera à la Place de l'Amitié à 18h ce samedi. Diverses étapes seront ensuite traversées avant de terminer le parcours à la gare, à l'occasion des Soupes d'Ici et d'Ailleurs pour un moment convivial et solidaire.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Au point 12 de notre ordre du jour, nous entendrons :

- Une Question de Mme la Conseillère Pascale FISCHER
- Deux Questions de M. le Conseiller Daniel COCHAND
- Une Interpellation de M. le Conseiller Stéphane BALET

6. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

Nous prenons acte des communications reçues ce jour :

- CO18.15 concernant la constitution d'un aqueduc régional pour l'alimentation en eau de la région yverdonnoise
- CO18.16 concernant les revendications de la Fédération suisse des fonctionnaires de police – Section du Nord vaudois
- CO18.17 concernant les aliénations de parcelles détenues par la copropriété du Parc Scientifique et Technologique pendant le 2^{ème} semestre 2018, et
- CO18.18 concernant le taux d'occupation de la direction pédagogique des APEMS du Cheminet et de la Place d'Armes.

Comme nous avons reçu ses communications aujourd'hui, est-ce que certains d'entre vous en désirent la lecture ?

Cela ne semble pas être le cas.

La Municipalité a-t-elle d'autres communications à transmettre à notre Conseil ?

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Non, Mme la Présidente.

**7. PRÉAVIS
N° PR18.28PR**

CONCERNANT LA 2ÈME SÉRIE DE COMPLÉMENTS AU BUDGET 2018

RAPPORTEUR : M. OLIVIER JAQUIER, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES FINANCES

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission des finances, M. Olivier JAQUIER ne donne lecture que des conclusions du rapport.

Mme la Présidente Catherine CARP :

Discussion sur article 1

La discussion est ouverte sur l'article 1.

Je vous prie de prendre le préavis à la page 1, je vais vous lire les titres de chapitres. Merci de vous manifester si vous souhaitez intervenir et de mentionner le compte auquel vous faites référence au début de votre prise de parole.

Mme la Conseillère Fanny SPICHIGER :

*3. Bâtiments et
urbanisme*

Si je comprends bien il s'agit de frais liés au montage financier du projet contractuel avec le partenaire.

*346.3185.00/25
Honoraires, frais
d'expertises et cachets
Immeuble Sports 5, frais
d'avocat et de notaire en
vue de l'instrumentation
d'une PPE*

Ma question est simplement de savoir pourquoi ce type de frais ne fait pas plutôt partie d'un crédit d'études sur le projet ?

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

C'est en vue d'une demande du crédit d'études. Nous avons décidé au niveau de la Municipalité de vous présenter un crédit d'études pour Sports 5 et il y aura donc tous les éléments qui seront donc nécessaires pour que vous puissiez vous prononcer. Mais c'est un montage un peu compliqué et on a dû prendre des mandants pour nous aider à monter ceci et on se propose de fournir ce préavis dans le premier trimestre de l'année prochaine.

Mme la Présidente Catherine CARP :

La parole est toujours ouverte au point 3. Bâtiments et urbanisme.

Poursuite de la lecture des titres de chapitres

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

*5. Jeunesse et cohésion
sociale*

Est-ce que c'est pour compléter les bénévoles ?

*718.3012.00 Salaires
personnel auxiliaire
Réorganisation du*

M. le Municipal Jean-Claude RUCHET :

C'est effectivement des salaires de moniteurs supplémentaires et c'est en plus les salaires des chauffeurs professionnels puisque la loi ayant changé, nous devons nous adapter parce que s'il

Passeport-vacances

devait y avoir un accident et que nous ne sommes pas conformes aux normes actuelles, on prendrait certains risques. Donc effectivement, on a dû engager des moniteurs formés et ayant les papiers nécessaires.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Je compléterai juste alors ma question suite à votre réponse.

Est-ce que concernant les bénévoles vous avez eu assez de bénévoles au passeport-vacances cette année ?

M. le Municipal Jean-Claude RUCHET :

Nous avons eu effectivement assez de bénévoles puisque nous avons quelques moniteurs formés supplémentaires donc les bénévoles qui participaient au passeport-vacances, on en avait suffisamment.

Mme la Présidente Catherine CARP :

La discussion est toujours ouverte au point 5. Jeunesse et cohésion sociale.

Poursuite de la lecture des titres de chapitres

La discussion est toujours ouverte sur l'article 1.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close, nous votons.

Vote

L'article 1 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur article 2

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 2 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur l'ensemble du préavis

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Alors au nom du groupe UDC, je tiens à féliciter la Municipalité pour la bonne tenue du budget puisqu'on voit au fil des années à quel point les totaux des compléments au budget sont devenus une somme très maintenue par rapport à il y a quelques années. Merci.

Mme la Présidente Catherine CARP :

La discussion est toujours ouverte.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

Le PR18.28PR est accepté à l'unanimité.

La Présidente remercie la Commission des finances pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de la Commission des finances, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : Des compléments au budget 2018, représentant au total une augmentation de charges de CHF 405'860.- et une augmentation de revenus de CHF 49'000.-, sont accordés à la Municipalité.

Article 2 : La situation financière de la Commune est dès lors arrêtée comme suit :

Excédent de charges prévues au budget 2018	2'229'340
+ Augmentation des charges nettes 1 ^{ère} série	310'900

	<u>Modification des charges</u>	<u>Modification des revenus</u>
1. Administration générale	57'000	0
2. Finances et sports	53'470	0
3. Bâtiments et urbanisme	132'670	0
4. Travaux et environnement	69'100	0
5. Jeunesse et cohésion sociale	55'450	49'000
6. Service des énergies	38'170	0
	<u>405'860</u>	<u>49'000</u>

Charges supplémentaires	405'860
Revenus supplémentaires	<u>49'000</u>

Excédent de charges selon budget et crédits complémentaires	<u><u>2'897'100</u></u>
--	--------------------------------

8. PRÉAVIS
N° PR18.29PR

CONCERNANT L'ADOPTION DU BUDGET POUR L'ANNÉE 2019.

RAPPORTEUR : M. OLIVIER JAQUIER, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES FINANCES

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission des finances, M. Olivier JAQUIER ne donne lecture que des conclusions du rapport.

Mme la Présidente Catherine CARP :

Discussion sur article 1

Avant de vous lire le tableau comparatif des charges et des revenus par dicastère, je vous prie de prendre votre budget à la page 12, je vous lis les titres des chapitres et des paragraphes. Je vous demande de vous manifester si vous souhaitez prendre la parole. Merci à celles et ceux qui interviendront de mentionner le compte auquel vous faites référence ainsi que le numéro de page.

Pour éviter une lecture fastidieuse des charges et revenus par dicastère après la lecture du détail du budget, je me permettrai, sauf avis contraire de votre part, de lire ces chiffres au fur et à mesure lorsque nous aborderons les chapitres en question.

Mme la Conseillère Céline EHRWEIN NIHAN :

3 Bâtiments et urbanisme

34 Gérances

346 Bâtiments patrimoine financier

On voit qu'au niveau de l'entretien et de la rénovation des bâtiments et de l'amélioration des bâtiments, on a, si on prend ensemble les chiffres de ces deux rubriques, une augmentation d'environ CHF 100'000. J'aurai juste voulu savoir à quoi correspondait cette perspective d'augmentation de coûts d'entretien de bâtiment.

3141.31 Entretien-
rénovation des bâtiments
PF

Je vous remercie. Ça c'est la première question.

Mme la Municipale Gloria CAPT :

3141.32 Amélioration des
bâtiments PF

Oui, il y a une petite augmentation, mais sans avoir tout le livre des comptes, je ne peux pas vous répondre en détail.

Il y a des charges supplémentaires parce qu'il y a des rénovations supplémentaires à faire, mais je suis incapable de vous dire ça sans avoir tout le détail de nos comptes, ce que je n'ai pas. J'en ai une partie mais je ne peux pas vous dire. Ça c'est des questions qu'il faut poser à l'avance pour qu'on puisse venir avec le détail du grand livre.

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Le 3141.31 il y a une diminution et puis le 3141.32 c'est un nouveau compte qui était à zéro, donc je pense qu'il faut faire le total des deux effectivement, et puis il y a CHF 100'000 de plus vous avez raison.

Alors si je regarde sous le 3141.31 pour essayer de voir où sont les différences. Vous me laissez quelques secondes pour repérer ça.

Mme la Municipale Gloria CAPT :

Je peux venir à l'aide. Il y a des marquages de places, il y a une chaudière supplémentaire, il y a des marquages de places à plusieurs endroits. Il y a des chaudières à changer, il y a l'abattage et le replantage de marronniers sur des places de parc, il y a un tube à clés Otis. Je peux continuer parce qu'il y en a toute une série comme ça.

C'est pour l'entretien ; il y a des postes supplémentaires parce qu'il y a des entretiens supplémentaires à faire.

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Sur le 32, vu qu'il était à zéro, ce qu'on peut vous faire c'est la liste de ce qui est compris dedans : réfections peinture chambres de vieux bâtiments, remplacement de chauffages (gaz pas radiateurs), réfections de peinture d'escaliers, peinture bureau économat, corridors « abergin » – ça doit être l'auberge de jeunesse, je pense – procédés unistop c'est la même chose, des compteurs, je crois que tout ça a été dit. Il y a la réfection du local des Amis cyclistes du Nord et puis voilà, ce ne sont que des entretiens et des travaux divers. Il n'y a pas d'élément majeur, il n'y a pas d'élément significatif.

Mme la Conseillère Céline EHRWEIN NIHAN :

Merci pour cette réponse qui venait simplement du fait qu'en 2017 on n'avait rien, en 2018 on avait une augmentation et là on en a encore une puis on n'a pas de note explicative, et puis du coup, voilà on a été un peu surpris de ces montants et on voulait avoir un peu plus de renseignements.

3189.00 Autres
prestations de tiers

La seconde question concerne une charge de CHF 46'200 pour – nous avons une note explicative donc la réponse devrait être plus facile je pense – l'entretien de la conciergerie, l'engagement visiblement d'une entreprise externe pour compléter l'actuel conciergerie de l'Ancienne-Poste.

Ma question est la suivante : pourquoi, dans ce genre de situations, ne pas choisir d'engager en interne, mais de recourir à une entreprise externe pour un travail de conciergerie ? Quelle est la politique, le choix fait dans ce domaine-là ?

Je vous remercie.

Mme la Municipale Gloria CAPT :

C'est parce qu'on a décidé de ne pas réengager quelqu'un qui était parti pour une raison ou une autre, je ne me souviens du reste pas de laquelle et peu importe, et qu'on a décidé d'utiliser une entreprise externe parce que cela coûtait meilleur marché en réalité que d'engager quelqu'un d'autre pour un bâtiment qui est celui qu'on a vendu en plus.

Poursuite de la lecture des titres de paragraphes et chapitres par Mme la Présidente

Mme la Conseillère Céline EHRWEIN NIHAN :

Ma question ne portera pas sur l'augmentation des revenus attendus, même si c'est un petit peu étrange qu'on ait CHF 100'000 de plus que ce qui a été discuté en commission. Donc on est à 2.5 millions, alors qu'on était environ à 2.4 millions en commission, sur les revenus de la taxe forfaitaire déchets.

Mais ma question porte sur le montant de CHF 669'870 et puis on n'a pas réussi non plus ici à comprendre en fait à quoi correspondait ce revenu. On a imaginé toutes sortes de possibilités, puis toutes les questions qu'on a pu poser à notre commissaire des finances ne nous amenaient pas satisfaction parce qu'on ne trouvait pas la réponse, donc du coup, je me permets de vous l'adresser.

Je vous remercie.

M. le Municipal Marc-André BURKHARD :

CHF 669'870, ce sont des prestations internes de la voirie pour la gestion des déchets qui étaient réparties sur les lignes 431.211, 212 413.3154 3902. Cela représente CHF 480'000 francs de collectes d'ordures ménagères et de CHF 189'000 de collectes encombrants et bio déchets. Ces charges se trouvent en contre partie sur le compte 431.4902 au budget 2019 à la page 52, c'est ce que Mme la Conseillère a lu.

Poursuite de la lecture des titres de paragraphes et chapitres par Mme la Présidente

M. le Municipal Jean-Claude RUCHET :

J'ai cru comprendre que la modification du plan comptable avait posé quelques soucis. Effectivement, je sais que comparer 2018 à 2019 est un peu compliqué.

Alors peut-être juste une explication du pourquoi nous avons finalement modifié ce plan comptable. Suite à la réorganisation du service, nous avons créé différents secteurs, et nous avons souhaité faire une comptabilité de plus en plus analytique de chaque secteur pour que vraiment on puisse se rendre compte de ce que coûte par exemple le secteur enfance et famille, ce que coûte par exemple le secteur jeunesse et animation.

Donc nous avons mis des subventions – par exemple je prends les cours de lire et écrire, les cours de français – qui étaient avant sur affaires sociales, nous les avons transférés sur le compte intégration, ce qui nous permet d'avoir véritablement le coût réel de la prestation intégration.

De même, nous avons fait la même chose avec différents salaires qui étaient alors sur direction et administration JECOS. Par exemple, nous avons une secrétaire qui consacrait à peu près 40% de son temps au secteur enfance et famille, donc nous avons transféré ces coûts-là dans le secteur enfance et famille.

4 Travaux et
environnement
45 Ordures ménagères
455 Déchets
3902.00 Imputations
internes de biens,
services, marchandises

5 Jeunesse et cohésion
sociale

Ça rend la comparaison, je l'avoue, un peu compliquée entre 2018 et 2019, par contre ça donne véritablement une transparence sur les coûts des prestations des différents secteurs. Voilà.

M. le Conseiller Olivier JAQUIER :

Je remercie M. le Municipal d'avoir pris la peine d'avoir lu notre rapport et remercie de ses compléments d'informations et je l'informe d'ores et déjà que la Commission des finances va gentiment l'inviter à une de ses séances avec son chef de service pour explications complémentaires. Donc ça sera certainement en mars. Merci.

Poursuite de la lecture des titres de paragraphes et chapitres par Mme la Présidente

M. le Conseiller Daniel COCHAND :

57 Camps et colonies

Vous savez que la Commission de gestion avait fait des suggestions au sujet de la mise en valeur des colonies et se posait des questions au sujet des frais, apparemment très élevés, d'entretien interne.

571 Colonies de vacances

Comme je crois qu'il y a un groupe qui travaille là-dessus, je ne vais pas aller plus loin dans ce sens-là par contre demander pourquoi à la dernière ligne de cette partie, nous avons CHF 61'000 de participation des parents alors que nous n'avions rien les autres années. Qu'est-ce qui a changé dans ce domaine ?

4652.00 Participation des parents

M. le Municipal Jean-Claude RUCHET :

Nous avons toujours eu une participation des parents. Est-ce que c'est un splitage différent, comme je l'expliquais, entre les différents établissements secondaires ? Je n'ai pas la réponse totale mais peut-être que la recette des parents était seulement sur un compte et là nous avons splité sur les deux établissements secondaires. Ce qui fait qu'on trouve deux fois CHF 61'000 à peu près.

M. le Conseiller Olivier JAQUIER :

On trouve la réponse au compte dans le budget 2018 4331.00 qui est également de CHF 61'000. Et vous le retrouvez en 2019 dans le 4652.00 de CHF 61'000. Les comptes 2017 font malheureusement état de rentrées que de CHF 27'000.

Poursuite de la lecture des titres de paragraphes et chapitres par Mme la Présidente

M. le Conseiller Gildo DALL'AGLIO :

71 Service social

Je vois tout d'un coup, je ne sais pas s'il s'agit d'une coquille ou d'un hasard. On a deux fois CHF 41'000 de suite. Alors est-ce un hasard ? Ou bien alors il y a un problème parce que les frais de réception et manifestation passeraient de CHF 6500 à CHF 41'000. Voilà. Est-ce que M. le Municipal peut nous renseigner ?

710 Service social communal

3161.00 Loyers et locations

M. le Municipal Jean-Claude RUCHET :

3170.00 Frais de réceptions et de manifestations

Alors si je prends le 3161 loyer location c'est la reprise du compte 718.3161 pour le local communautaire Moulins 19. Et puis c'est la reprise du local communautaire Pierre-de-Savoie et effectivement on arrive à un montant de CHF 41'000. On arrive au même montant de CHF 41'000 francs pour les frais de réception et de manifestation. C'est la réception annuelle des nouveaux retraités, c'est l'animation Ma Gare qui a été reprise du compte 718.3170. C'est différents projets, c'est les démarches communautaires des quartiers qui ont été repris du compte 718.3170.00. C'est les accompagnements individuels, accompagnements collectifs et Noël Ensemble qui ont tous été repris du compte 718.3170 et on arrive au même montant de

CHF 41'000.

Poursuite de la lecture des titres de paragraphes et chapitres par Mme la Présidente

M. le Conseiller Pascal GAFNER :

Ma question concerne les vélos en libre-service.

Entre 2012 et 2016, les comptes pour les vélos en libre-service laissent une charge évolutive qui allait de CHF 220'000.- à CHF 260'000.-, charges qui se sont maintenues depuis 2015 à environ CHF 260'000.- par année.

Par contre les revenus ont quant à eux gardés une stabilité à CHF 30'500.- entre 2012 et 2016 et dès 2017 les revenus ont chuté à CHF 12'000.- avant de remonter légèrement, du moins dans les prévisions budgétées, à environ CHF 17'000.- pour 2018 et 2019.

Même si l'on peut constater une stabilité dans les charges durant ces trois dernières années, il n'en est pas de même pour les revenus qui ont clairement baissé ces dernières années. J'adresse donc deux questions à la Municipalité à ce sujet :

1. Est-ce que la Municipalité a-t-elle analysé les raisons de cette diminution de revenu ?
2. Est-ce que la Municipalité a-t-elle établi une stratégie à court ou moyen terme pour rendre plus attractif ce système de mobilité ? Au vu du coût que cela représente pour nos contribuables, une solution alternative a-t-elle été étudiée ? Comme par exemple des vélos en libre-service sans station qui existent déjà dans d'autres villes comme à Paris.

Je remercie la Municipalité pour ses réponses.

Mme la Municipale Valérie JAGGI WEPF :

Merci au Conseiller de m'avoir transmis sa question auparavant comme ça je vais être beaucoup plus explicite.

Alors dans les faits, le système PubliBike de vélos en libre-service ne génère pas de recettes directement encaissées par la Ville. Celles-ci sont encaissées par PubliBike, le gérant du système des vélos en libre-service et qui les déduit des frais d'exploitation facturés à la Ville. Les recettes sur ce compte proviennent de la vente des abonnements de la vélostation, parking sécurisé pour les vélos à la gare, ainsi qu'à la sous-location à Caritas Vaud du local atelier situé à l'entrée de ce parking vélo.

Jusqu'en 2017, la Ville refacturait l'ensemble des frais de location des surfaces utilisées par vélostation à Caritas. C'est eux, ensuite, qui géraient en partenariat avec PubliBike le fonctionnement financier de la vélostation. Toutefois cette situation héritée du passé n'était pas juste puisqu'il s'est avéré que Caritas couvrait les coûts annuels de la vélostation alors même qu'elle est un service destiné aux habitants d'Yverdon-les-Bains et régions.

La situation a donc été mise au clair en février 2017 et désormais la Ville a conclu un bail à loyer avec Caritas uniquement pour les mètres carrés utilisés. Donc voilà ça c'est pour votre première question. Donc effectivement que maintenant il y a une « perte » mais ce qui est revenu à une situation complètement juste et ce qu'il faut savoir c'est que toutes les villes qui ont des PubliBike ou des vélostations ne sont pas bénéficiaires. C'est vraiment un service qui est rendu à la population.

Et puis pour répondre à votre deuxième question : la Municipalité et la filière mobilité vont s'atteler dès le début 2019 à l'analyse de l'avenir des vélos en libre-service puisque que le contrat de la Ville qui est lié à PubliBike pour ces prestations est valable jusqu'au mois d'avril 2020. Donc, de toute façon aujourd'hui on ne peut pas sortir, on doit attendre le mois d'avril 2020 et bien sûr qu'on va anticiper tout ça et trouver des solutions et voir peut-être même d'autres

6 Sécurité publique
18 Transports publics
182 Vélos en libre service

partenaires. On ne sait pas, tout est ouvert.

J'espère avoir répondu.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Mme la Municipale, juste un complément d'explications. Donc pour le contrat ultérieur en 2020, il y aura un préavis sur ce sujet-là à ce moment-là ?

Mme la Municipale Valérie JAGGI WEPF :

Oui, bien sûr qu'il y aura un préavis et vous serez informé en temps voulu. Mais pour le moment on est trop tôt dans le temps. Merci.

Poursuite de la lecture des titres de paragraphes et chapitres par Mme la Présidente

Mme la Conseillère Fanny SPICHIGER :

J'ai deux questions concernant le compte 61. La première, si j'ai bien compris ce qu'on nous dit dans les commentaires, le budget nous propose de supprimer deux postes de policiers en 2019 et ce pour pouvoir répondre favorablement aux différentes revalorisations de salaires dont on a entendu parler ces derniers temps notamment à travers les syndicats. Donc j'ai trois questions :

- D'abord est-ce que j'ai bien compris ? Et si oui, est-ce qu'avec ces deux postes nous arrivons à répondre favorablement à l'ensemble des revendications ou des négociations que vous avez pu avoir avec les représentants de la Police du Nord-Vaudois ?
- Et si non, prévoit-on à l'avenir de supprimer d'autres postes pour pouvoir augmenter les salaires ?
- Et enfin une troisième question, à la lecture de la communication reçue ce jour, je crois comprendre qu'il y a certaines revalorisations salariales qui ont déjà pu être possibles en cours d'année 2018 et j'imagine donc que les deux postes supplémentaires qu'on a votés il y a pile douze mois, c'est les mêmes deux postes ?

Voilà mes trois questions, merci.

Mme la Municipale Valérie JAGGI WEPF :

Alors Mme la Conseillère, oui, vous avez bien compris pour répondre à votre première question. Et donc les deux postes ont répondu aux revendications de l'augmentation de l'inconvénient de fonction qui a été faite rétroactivement le 1^{er} janvier 2018. Et bien entendu que ces deux postes se reportent d'années en années puisque de toute façon on n'a pas d'augmentation de postes pour 2019. Je ne sais pas si j'ai répondu à tout ce que vous disiez.

Oui, par contre, par rapport aux revendications, alors comme le dit la communication ben la FSFP était satisfaite des négociations entreprises. Nous avons donc augmenté et revu la grille salariale, surtout changé aussi les grades. Enfin c'est une explication un peu succincte parce que c'est un gros travail qui a été établi entre le Service des ressources humaines, l'état-major et la Fédération suisse du syndicat région Yverdon bien sûr, pour pouvoir arriver à répondre à leurs attentes, je dirais, et contenter tout le monde.

Voilà, je crois avoir répondu à vos questions.

Mme la Conseillère Fanny SPICHIGER :

Merci beaucoup, alors oui, vous avez répondu à ma première série de questions.

J'en ai une deuxième sur un autre compte mais toujours au 61. Donc on voit une diminution des

61 Corps de police
611 Coût de la Police
Régionale
3011.00 Traitements

4902.03 Part. Yverdon
coût Police Régionale

charges entre 2018 et 2019 de la participation d'Yverdon à la PNV qui s'explique par la diminution globale des charges de la PNV.

612 Charges de sécurité
publique

Ma question est plutôt de savoir, depuis une année, un peu plus d'une année maintenant, on sait qu'il y a des discussions avec Orbe sur la répartition de la prise en charge des coûts au sein de la PNV. On sait que Orbe était assez peu satisfaite de cette répartition-là et puis ma question est de savoir est-ce qu'Yverdon assumera dès 2019 une part plus importante, une participation plus importante aux coûts qu'à l'accoutumée ? Et si oui, de combien ? Parce que vu qu'il y a une diminution, on ne peut pas le voir. Merci.

3902.01 Part. aux coûts
de la Police Régionale
NV

Mme la Municipale Valérie JAGGI WEPF :

Alors, Mme la Conseillère, oui, effectivement nous avons négocié avec Orbe. On a changé leur coefficient donc diminué leur coefficient de 0.5 point ce qui correspond à CHF 154'800. Et effectivement, vous ne les voyez pas dans la participation aux coûts de la Police Régionale pour Yverdon puisque le budget global a diminué, mais il tient compte de ces CHF 154'800 de prix supplémentaire pour Orbe.

Tout ça ne s'est pas fait sans contrepartie bien entendu. Ça représente un rapatriement de deux ETP du poste d'Orbe sur Yverdon, une désignation de deux répondants pour la police de proximité et le lien avec l'autorité et l'administration communale d'Orbe, une attribution d'un ETP au sein de l'unité territoriale pour assurer une visibilité optimale en rue et en appui au poste d'Orbe.

Donc en fait, nous, on récupère quelque part deux ETP et on assure – alors ça ne sera pas toujours les mêmes personnes qui seront à Orbe – la visibilité en présence en rue et au poste à Orbe, mais voilà, c'est le coût CHF 154'800.

M. le Conseiller Ervin SHEU :

18 Transports publics

Je m'excuse d'abord pour la question que je n'ai pas pu remettre à temps à notre Municipale et je m'excuse aussi pour le saut en arrière.

180 Transports publics

Est-ce qu'éventuellement dans ce compte-là il y a quelconques prestations envers les cars postaux, et si c'est le cas, vu la suite de l'affaire des cars postaux, est-ce que la Ville d'Yverdon pourrait éventuellement récupérer quelque chose concernant ces subventions-là ?

3517.00 Part. coût
transport NV-Vallée de
Joux

Éventuellement, comme je n'ai pas pu poser la question en avance, je pourrai aussi attendre une réponse lors d'une prochaine séance du Conseil communal. Merci beaucoup.

Mme la Municipale Valérie JAGGI WEPF :

Oui, alors ce que je peux vous dire c'est que de toute façon ce qui concerne Car Postal c'est le Canton qui s'occupe de récupérer, ce n'est pas les communes directement.

Il y aura une répartition qui se fera puisqu'ils ont tout le système Mobilis sous les yeux, donc c'est le Canton qui va faire la répartition. Mais il y a une partie aussi qui concerne Travys puisqu'entre Yverdon et la Vallée de Joux, il y a aussi Travys.

Mais tout ça fait partie de Mobilis, donc pour vous donner exactement le détail, je n'en suis pas capable pour le moment, ça c'est certain. Il faudrait que je reprenne tout ça. Mais il y a une partie de Travys.

M. le Conseiller Ervin SHEU :

Je remercie Mme la Municipale pour la réponse.

Donc si je comprends bien, il y aurait éventuellement une certaine somme qui pourrait revenir via

Travys, on va dire en diminution du prochain déficit. Merci beaucoup.

Poursuite de la lecture des titres de paragraphes et chapitres par Mme la Présidente

Mme la Conseillère Joëlle BETTEX :

Dans son rapport sur la gestion de la Municipalité sur l'année 2017, la Commission de gestion avait émis l'observation suivante : la Commission de gestion invite la Municipalité à s'assurer que la dotation aux personnels du secteur de l'accueil de la bibliothèque permet à la responsable de la bibliothèque de se consacrer pleinement à son cahier des charges.

Elle avait recommandé au Conseil communal, lors de sa séance du 28 juin, d'accepter la réponse de la Municipalité qui, en bref, expliquait que celle-ci était sensible aux besoins de ce secteur et traiterait ses demandes dans le cadre des demandes de postes pour le budget 2019. La Commission de gestion avait en effet interprété, apparemment à tort, que la Municipalité octroierait une augmentation de poste à la bibliothèque publique.

Or, force est de constater qu'aucune augmentation de poste n'est prévue dans le cadre du compte 156.3011.00. Quelles en sont les raisons et est-ce que d'autres mesures ont été prises ?

Mme la Municipale Carmen TANNER :

Merci Mme la Conseillère pour cette question. Alors oui, ce point-là faisait partie des choses que le Service de la culture a amenées dans les discussions autour de la création ou augmentation de poste ou d'ETP.

Mais vous le savez, il y a une certaine rigueur budgétaire pour cette année 2019. Et puis nous avons dû faire des arbitrages et nous nous sommes concentrés sur la création de postes, notamment autour du collège des Rives pour ce nouvel investissement.

J'aimerais pourtant vous rassurer que ça reste toujours un souci. Le constat est toujours le même, mais il y a une augmentation des prêts. Nous avons cherché d'autres solutions via, par exemple, des ressources externes. Mais cela demande beaucoup de temps en formation et ce temps est déjà consacré à la formation de nos deux apprentis, donc c'est une piste que nous avons déjà explorée mais que nous ne jugeons pas favorable à ce stade-là.

Et puis l'autre option, c'est de diminuer les nombres d'heures d'ouverture. Pour l'instant cette option-là, on s'y refuse, car actuellement l'affluence est extrêmement forte et il y a une attente plutôt du public d'ouvrir plus longtemps, en fait, la bibliothèque et une telle mesure ne serait actuellement pas comprise.

Donc voilà, nous cherchons des pistes et ça reste un souci encore actuellement, c'est une réalité.

Merci pour votre question, j'espère y avoir répondu.

M. le Conseiller Olivier MAIBACH :

Je m'excuse, comme tout à l'heure, c'est passé trop vite. Je vous prierai de faire un petit rétro-pédalage et revenir à la page 100. J'aurai une question à la Municipalité, qu'entend-on dans autre ? Parce qu'on voit qu'il y a CHF 185'000 et nous venons de voter dans les crédits complémentaires pour les Numerik Games CHF 120'000. Donc je me demande si les Numerik Games ne vont pas pour finir éclipser toutes les subventions pour les autres jeux et ça serait vraiment dommage.

Donc qu'en est-il pour 2019 dans le « autres » ?

7 Culture

15 Service de la Culture

156 Bibliothèque
publique

3011.00 Traitements

152 Direction du Service
de la Culture

3653.16 Subvention Jeux
du Castrum et autres

M. le Conseiller Olivier JAQUIER :

En page 5 du rapport, il est marqué subventions, jeux du Castrum et autres. Les jeux du Castrum représentent CHF 170'000 et les Rendez-vous de la Place pour CHF 15'000.

Donc voilà la réponse à ce poste que vous souhaitez, M. le Conseiller.

Mme la Municipale Carmen TANNER :

157 La Marive

Oui, j'interviens pour le compte de la Marive. Comme le Président de la Commission des finances a fait un joli compliment à mon collègue qui a répondu à un de vos soucis, on va dire ça comme ça, et comme il n'y a pas eu d'amendement, je me permets d'avoir un capital de paroles que je vais exploiter ici sur la question de la rentabilité de la Marive. Vous vous faites des soucis à juste titre.

La Municipalité a validé le principe de redynamiser la Marive en améliorant son image et sa communication d'une part et faisant de la prospection d'autre part. Le but est d'augmenter les locations, notamment en termes de séminaires. Une stratégie de prospection devra se faire en bonne intelligence avec le tourisme (tourisme d'affaires), la déléguée à l'économie et le Service de la culture. Un groupe de travail a été créé avec des représentants de ces entités et devra proposer cette stratégie ainsi que les ressources à mobiliser dans le courant du premier semestre 2019.

En parallèle, le service a chiffré les frais de mise à jour de certains aménagements et équipements permettant de répondre plus favorablement aux attentes de notre clientèle.

Voilà pour vous répondre, M. le Conseiller.

Poursuite de la lecture des titres de paragraphes et chapitres par Mme la Présidente

M. le Conseiller Pascal GAFNER :

Ma question concerne l'éclairage public.

8 Service des énergies

83 Distribution GRD
électricité-Multimédia

833 Eclairage public

3123.00 Consommation
d'électricité

4342.12 Taxe éclairage
public

Le préavis qui concernait le renouvellement de l'éclairage public du centre-ville, le PR16.02PR, a été accepté en avril 2016 par ce Conseil. Je sors un peu du cadre de ce budget, quoique en même temps, nous avons une dépense annuelle pour la consommation électrique à hauteur de CHF 250'000 et que le but premier de ce préavis était justement de faire des économies sur les coûts de consommation et de permettre ainsi de réduire la taxe sur l'éclairage public.

Je souhaiterais donc obtenir quelques informations sur l'état de situation de ce préavis. En effet, il y a eu deux tests effectués sur la place Pestalozzi, un en octobre 2016 et un en mars 2018. Normalement, et d'après le préavis, les travaux auraient dû débiter entre 2017 et 2018. Sachant que le débat sur ce préavis avait été principalement porté sur le modèle de lampadaire, qu'en est-il aujourd'hui de ce choix suite aux retours de la population lors du second test ?

Et enfin, seconde question : est-ce que la Municipalité peut-elle nous informer sur l'avancement de ce préavis ?

Je remercie la Municipalité pour ses réponses.

M. le Municipal Pierre DESSEMONTET :

D'abord remercier, M. le Conseiller GAFNER qui nous a fait parvenir ses questions, ce qui nous permet évidemment de pouvoir répondre de manière un peu plus précise ce soir.

D'abord pour commencer sur la remarque, vous dites avec une certaine raison que tous ces efforts que nous faisons dans le domaine de l'éclairage public visent une réduction des

dépenses. Alors j'aimerais simplement noter que cette réduction des dépenses on la trouve. On la trouve d'ailleurs, effectivement, au point 4342.12 Taxe éclairage public, où vous voyez que, du budget de 2018 CHF 820'000 on passe à un budget de CHF 780'000 en 2019. Donc une baisse ici de 5%. On le voit d'ailleurs aussi au point 3114.00 Achats de matériel, où on passe entre les comptes 2017 et les budgets 2019 de CHF 186'000 à CHF 136'000 grâce aux efforts du Service. Et puis effectivement, vous voyez aussi sur la consommation d'électricité que si nous budgétions cette année CHF 250'000 francs, nous avons aux comptes 2017 CHF 277'800.

Donc on voit que cet effort qui est fait dans ce domaine-là, porte ses fruits. Il y a des diminutions qui sont en train d'être mises en place. Ceci étant, effectivement ce déploiement, il est aussi, et ça vous ne pouvez pas vraiment le voir ici, « boosté », dopé par des aides qui proviennent du fonds des énergies. Mais ça vous ne pouvez plus le voir dans le cadre de préavis qu'on ferait dans ce domaine-là puisqu'il s'agit maintenant d'une procédure budgétaire que vous trouvez d'ailleurs au point 835 Efficacité énergétique, mais ça, ça ne vous donne pas le détail. Le détail vous l'avez dans une communication qui donne chaque année, en gros, le bilan du fonds des énergies et qui vous donne effectivement ce qui a été dépensé dans ce cadre, mais ce n'est pas publié au moment du budget de ce niveau-là.

Maintenant, pour revenir sur les fameux lampadaires de la place Pestalozzi. Bon alors d'abord, vous le notez M. le Conseiller, on est un peu hors de la procédure budgétaire, mais comme vous avez envoyé votre question, on va quand même la traiter maintenant. Et ensuite, je crois me souvenir qu'on y a déjà un peu répondu suite à une question un peu impromptue de M. le Conseiller Gildo DALL'AGLIO au Conseil d'octobre donc je pourrais vous renvoyer au PV de cette séance.

Ceci dit, effectivement, on est deux mois plus tard et donc les choses avancent. Elles avancent cahin-caha. J'avais dit en octobre que le modèle de lampadaire n'avait pas reçu l'assentiment de la Municipalité et qu'elle avait donc décidé de mettre en communication le Service des énergies et le Service de la culture pour trouver une solution, pour juger essentiellement de l'esthétique de ces lampadaires, sachant que pratiquement tout le reste du concept est approuvé, je dirai, ou en tout cas très largement soutenu par la Municipalité. C'est vraiment cette question du lampadaire qui pose problème.

Alors là ça avance, le groupe de travail est en train de projeter et d'arriver avec des solutions qui vous seront communiquées, je dirais en tout cas de la manière dont ça va être fait, avec des acteurs culturels importants qui vont pouvoir finalement venir essayer de définir un modèle qui puisse convenir avec un jury, un concours. Et tout cela va être fait au début de l'année prochaine.

Dans l'intervalle, la logique pour le préavis c'était de faire la place Pestalozzi parce qu'il nous semble que c'est l'élément « maîtresse » de ce préavis-là et puis de traiter les rues derrière. Or, on se rend compte que, bien ça traîne un peu, comme vous l'avez assez justement constaté, sur la place Pestalozzi et que, en revanche, il y a une demande dans les rues et notamment à la rue du Milieu où l'éclairage est jugé relativement défaillant, notamment par les commerçants qui y installent le marché tôt le matin et on est en période hivernale, le soleil se lève très tard, les gens doivent installer leur marché nettement avant que la lumière naturelle du jour se fasse et on est en train de réfléchir à peut-être inverser les priorités et équiper les rues, notamment via un système d'applique murale plutôt que de passer par les lampadaires parce que c'est beaucoup plus facile finalement de passer par ce moyen-là avec un concept d'éclairage qui est essentiellement le même que celui qui a été testé à la place Pestalozzi, le deuxième test celui de cette année.

Et puis on est en train de réfléchir effectivement de voir si on ne va pas finalement avancer d'abord dans les rues pendant qu'on fait le concours et qu'on arrive à une solution qui rencontre l'assentiment de la population et des autorités pour la place Pestalozzi.

Voilà, donc ça avance, mais ça avance lentement. Merci beaucoup, Monsieur, de votre attention.

Poursuite de la lecture des titres de paragraphes et chapitres par Mme la Présidente

Mme la Présidente Catherine CARP :

Je vous invite maintenant à passer à la page 10 du budget.

Comme indiqué précédemment, je ne vous lirai que les totaux du tableau comparatif, les charges et revenus par dicastère ayant été lus pendant la première lecture.

Tableau comparatif des charges et des revenus par dicastère

	Budget 2019	
	charges	revenus
Administration générale	10'380'305	1'782'900
Finances et sports	31'970'940	123'850'900
Urbanisme et bâtiments	26'154'890	8'594'720
Travaux et environnement	25'509'805	11'888'430
Jeunesse et cohésion sociale	43'552'550	8'178'150
Police	44'026'840	24'648'870
Culture	10'669'185	2'518'435
Service des énergies	58'016'570	66'865'920
Totaux	250'281'085	248'328'325
Excédent de charges	-1'952'760	

Autofinancement

	Budget 2019
Résultat de l'exercice	-1'952'760
Amortissements	20'386'060
Attributions aux fonds	3'895'395
Prélèvements aux fonds	-4'030'170
Autofinancement	18'298'525

Mme la Présidente Catherine CARP :

La discussion est toujours ouverte sur l'article 1.

	<p>La parole n'est plus demandée. La discussion est close, nous votons.</p>
Vote	L'article 1 est accepté à l'unanimité.
<i>Discussion sur article 2</i>	La parole n'est pas demandée.
Vote	L'article 2 est accepté à l'unanimité.
<i>Discussion sur l'ensemble du préavis</i>	<p>La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis.</p> <p><u>M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :</u></p> <p>Le groupe UDC salue les efforts faits par la Municipalité sur le budget 2019.</p> <p>Si évidemment on aurait pu souhaiter l'absence d'une inflation budgétaire, celle-ci est essentiellement due à l'augmentation de la facture cantonale. Concernant l'engagement du personnel, nous saluons également la bonne maîtrise, l'essentiel des postes étant liés au nouveau collège des Rives.</p> <p>Néanmoins à l'avenir, il faudra prévoir se ménager un peu de marge de manœuvre car la RIE III assèche les finances de nombreuses communes qui contribuent à la péréquation intercommunale et Yverdon devrait anticiper une baisse des transferts et considérer une inflexion fiscale qui serait un investissement dans notre point d'impôt. Beaucoup de communes à bas taux d'imposition vont devoir augmenter leurs impôts, si nous entamons une baisse, nous réduirons le différentiel et montrerons un signal positif qui fera d'Yverdon une Ville plus accueillante pour les contribuables. Il semble donc pertinent de refaire une analyse du plan des investissements 2019 en intégrant ces nouveaux paramètres.</p> <p>Le groupe UDC recommande ce soir d'accepter le budget et émet le souhait que la vigilance budgétaire perdure dans les années à venir.</p> <p><u>Mme la Conseillère Céline EHRWEIN NIHAN :</u></p> <p>Un budget 2019 tout beau, bien emballé, qui présente une balance des charges et des revenus presque équilibrée, un déficit budgété en léger recul par rapport à celui de 2018, et même l'esquisse d'une remontée du degré d'autofinancement qui après avoir rasé les pâquerettes avec un chiffre en dessous des 20%, l'année dernière, atteint les 30% pour cette nouvelle année : tous les éléments sont là pour nous faire rêver.</p> <p>Et pourtant, à y regarder de plus près, ce budget n'est de loin pas un budget de rêve. Derrière l'apparent doux reflet du ménage communal se cache une réalité beaucoup moins séduisante.</p> <p>Cette réalité, cela vient d'être mentionné, c'est celle d'un contexte des recettes fiscales très incertain, avec l'entrée en vigueur cette année de la RIE III cantonale.</p> <p>La réalité, c'est aussi celle des dépenses et des engagements financiers à venir, souvent liés à des projets indispensables et urgents, mais aussi parfois, malheureusement, à des projets beaucoup moins sensés et beaucoup plus « bling-bling ».</p> <p>Or, le budget ne nous dit pas grand-chose de ces dépenses-là, qui par le jeu de l'emprunt, sont étalées dans le temps. Ces investissements, ces gros investissements, représentent pourtant de lourdes charges à long terme, non seulement parce qu'il faut rembourser les emprunts, mais aussi parce qu'il faut entretenir les nouvelles infrastructures que nous construisons et que cela implique du matériel et du personnel supplémentaires pour le faire.</p> <p>Il se trouve que pourtant ces investissements ont une influence directe sur le potentiel de développement des services de la Ville. Car plus on investit des gros sous dans les grosses infrastructures, moins on a d'argent pour répondre à l'augmentation de la population et à</p>

l'évolution de ses besoins.

A moins qu'on trouve l'argent ailleurs, en vendant les bijoux de famille - oups, pardon ! - le patrimoine communal, comme le propose l'actuelle majorité de la Municipalité.

On peut aussi, bien sûr, essayer de faire venir de nouvelles entreprises, en espérant augmenter ainsi, l'assiette fiscale qui nourrira le ménage communal. Encore faut-il que ces nouvelles entreprises apportent un réel revenu à la Commune et ne soient pas de piètres nourricières, en raison notamment des différents forfaits et arrangements fiscaux offerts par le Canton aux plus grandes des plus grandes entreprises.

En clair, le budget est le reflet des choix politiques et des décisions d'investissements faits tout au long de l'année.

Vous investissez dans une nouvelle route, vous voulez construire un parking surdimensionné, offrir des bulles de savon à la population. C'est un choix qui aura un coût et, à moins que vous ne trouviez des recettes supplémentaires en suffisance, ce choix aura des conséquences directes sur les montants que vous serez en mesure de mettre au budget pour engager le personnel nécessaire, à la bibliothèque par exemple, afin de pouvoir gérer l'augmentation normale du travail effectué par les différents services et pour répondre aux besoins de la population en matière de crèches, de structures d'accueil de jour, d'offre culturelle pour les 18-30 ans ou de transports publics par exemple.

Bref : le budget, ce budget, est le reflet de choix politiques et de choix politiques qui, pour beaucoup, se calculent sur le court terme. Un court terme qui se reflète notamment derrière l'augmentation des postes consacrés au paiement d'honoraires, pour des prestations confiées à des tiers.

Il est clair que cela coûte moins cher, au premier abord, de payer en externe une responsable de projet, une ingénieure, un avocat, etc. pour participer aux gros projets du moment : les charges salariales sont moins importantes. Mais est-on vraiment gagnant à long terme lorsqu'on « laisse repartir vers d'autres horizons » des personnes qui ont travaillé pendant un, deux, voire trois ans sur un projet communal, qui ont appris à connaître le terrain, les personnes et les particularités locales ? Pas sûre.

Depuis le début de cette législature, la Municipalité nous vend du rêve et on aime tous rêver. Malheureusement les rêves ne sont pas faits pour durer. Et le réveil risque d'être brutal, à moins d'un changement de cap radical, qui nous conduise à investir un peu plus dans le vivre-ensemble et un peu moins dans le bâtir.

M. le Conseiller Julien WICKI :

Notre Ville se développe, c'est une excellente nouvelle. En dix ans, sa population a progressé de 11%, autant qu'à Lausanne, à Nyon, à Montreux, un peu plus qu'à Vevey. Ces nouveaux habitants font du bien à nos finances communales puisque sur la même période l'impôt sur le revenu des personnes physiques a, lui, progressé de plus de 16%.

L'enrichissement ne se compte évidemment pas qu'en espèces sonnantes et trébuchantes. Personne ne veut que ces nouveaux habitants considèrent Yverdon comme une cité dortoir et pour cela il faut leur permettre de profiter, de s'engager aussi dans les très nombreuses initiatives culturelles, associatives et sportives qui émergent dans notre Ville. Les montants ne sont jamais faramineux, mais le budget de ce soir le témoigne, l'aide de notre Commune est précieuse pour faire vivre ces initiatives.

Il faut également offrir à tous les habitants de notre Ville un cadre de vie agréable auquel le budget de notre Ville peut contribuer :

Il s'agit notamment d'offrir un accueil pré et parascolaire de qualité : pour ne citer que le

préscolaire, le taux de couverture recommandé est de 30%, notre Commune n'assure que 20% et de nombreux parents prennent leur mal en patience sur une liste d'attente. Mais il s'agit également de lieux de vie en commun pour renforcer le vivre-ensemble : des maisons de quartiers - alors qu'on attend toujours des nouvelles du futur de la ferme des Cygnes - ou des places de jeux qui ont occupé notre Conseil lors de sa session il y a une semaine de cela. Et alors que la crise écologique nous oblige à revoir notre mode de transport, la Ville de demain doit également se doter d'un réseau de transports publics à la hauteur. A cet égard, il est inquiétant de constater que la dernière grande amélioration de l'offre en la matière a été proposée il y a plus de cinq ans.

La Ville fait face à de gros investissements. Certains, comme le collège des Rives, sont absolument nécessaires. D'autres méritent d'être examinés avec attention. Il n'y a pas de miracle : de tels investissements pèsent lourdement sur le budget et l'on demande toujours plus à des services déjà très sollicités. Si l'on compare les budgets de ces dernières années, on a l'impression d'une certaine stabilité. Ainsi, en 2017, le déficit était extrêmement proche de celui présenté ce soir. Mais il ne faut pas oublier qu'entre les deux, nous avons perdu près de trois millions en raison de la RIE III ! Pour ne pas creuser le déficit, les services ont dû faire aussi bien, mais avec moins. Nous espérons que la prochaine révision du statut du personnel permettra de reconnaître le travail fourni chaque jour par les collaboratrices et collaborateurs de notre Commune.

Pour conclure, le groupe socialiste remercie la Municipalité pour le travail qu'elle a fait sur ce budget et l'acceptera. Mais il invite la Municipalité à ne pas laisser ledit budget sur le bord de la route – sans mauvais jeu de mots – tant celui-ci est un outil précieux pour contribuer à faire de notre Ville cet endroit où nous avons toutes et tous autant de plaisir à vivre.

Je vous remercie.

M. le Conseiller Maximilien BERNHARD :

Beaucoup de choses ont été dites, je ne vais pas rallonger trop. J'aimerais simplement, au nom du groupe PLR et Centre Droite, remercier la Municipalité pour le travail qu'elle a fait dans le cadre du budget et la rigueur dont elle a fait preuve par rapport à la faible augmentation des charges prévues pour l'année prochaine. Voilà.

Mme la Présidente Catherine CARP :

La parole ne semble plus demandée. La discussion est close, nous votons.

Vote

Le PR18.29PR est accepté à l'unanimité.

La Présidente remercie la Commission des finances pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de la Commission des finances, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : Le budget de la bourse communale est arrêté comme suit pour l'année 2019 :

	Mouvement financier	Imputations internes	Totaux
Charges	223'322'960	26'958'125	250'281'085
Revenus	221'370'200	26'958'125	248'328'325
Excédent de charges	1'952'760		1'952'760

Article 2 : Les crédits accordés par le budget ne doivent pas être dépassés.

La Municipalité peut toutefois engager des dépenses imprévues lors de l'établissement du budget et des dépenses qui revêtent un caractère exceptionnel, si elles n'entraînent pas un dépassement du crédit accordé par le budget de plus de CHF 50'000.-.

Lorsque la limite fixée est dépassée, la Municipalité peut, dans les cas urgents, engager la dépense nécessaire sans attendre la décision du Conseil communal, moyennant communication à celui-ci.

Les modifications du budget de fonctionnement supérieures à CHF 10'000.- par poste budgétaire sont soumises à l'approbation du Conseil communal en deux séries de crédits complémentaires, l'une en juin, l'autre en décembre.

9. **PRÉAVIS**
N° PR18.23PR

Composition de la commission

CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 2'000'000.- POUR LA RÉNOVATION DE LA TOITURE DU COLLÈGE PESTALOZZI
RAPPORTEUR : M. PHILIPPE GUIGNARD

Mme et MM. les Conseillers Anne-Louise GILLIÉRON, Nicolas DURUSSEL, Philippe GUIGNARD, Benoist GUILLARD, Sébastien POMILIO LEUTHOLD et Anthony REYMOND. M. Peter ARNABOLDI était excusé et non remplacé.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, M. Philippe GUIGNARD souhaite débiter son intervention par des remerciements au concierge de l'immeuble pour la tenue précisément dudit immeuble et notamment des combles que nous avons l'occasion à l'occasion de notre séance ad hoc. Ceci dit, il lira quelques extraits du rapport de la commission.

Tout d'abord au niveau de la nature des travaux. Comme vous l'avez vu à partir de 2016, il a été constaté un certain nombre de chutes de tuiles, et partant de là, évidemment que la question ne se posait même presque plus de savoir ce qu'il y avait lieu de faire et la résultante est le préavis que nous avons ce soir devant nos yeux.

Il s'agit ici évidemment d'aspect sécuritaire et encore une fois, quand on héberge des élèves, des instituteurs, la question prend une toute autre tournure. Ce sont posées un certain nombre de questions au niveau de la commission notamment sur la durée des travaux, vous l'avez lu ici au travers du rapport qu'on nous a rassuré sur le fait qu'on avait pris une certaine marge parce qu'évidemment on ne maîtrise pas les conditions météo. Si on a des conditions telles que cette année on pourra avoir des délais d'exécution des travaux qui seront nettement plus courts.

La commission a exprimé deux vœux : tout d'abord, encore une fois, sous l'angle de la sécurisation du chantier en regard, une fois encore des élèves, des instituteurs, des enseignants qui le fréquentent au quotidien, mais également aussi, eu égard aux usagers des places de parc qui sont mises à disposition notamment les week-ends.

Un deuxième vœu qui a été exprimé par la commission est qu'il soit tiré parti au maximum du chantier voisin de la construction de la nouvelle salle de gymnastique.

Il donne ensuite lecture des conclusions du rapport.

Mme la Présidente Catherine CARP :

La parole n'est pas demandée.

Discussion sur article 1

Vote	L'article 1 est accepté à l'unanimité.
<i>Discussion sur article 2</i>	La parole n'est pas demandée.
Vote	L'article 2 est accepté à l'unanimité.
<i>Discussion sur article 3</i>	La parole n'est pas demandée.
Vote	L'article 3 est accepté à l'unanimité.
<i>Discussion sur l'ensemble du préavis</i>	La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis.
	<u>Mme la Municipale Gloria CAPT :</u>
	J'aimerais remercier le Président de la commission d'avoir relevé l'entretien remarquable du collège Pestalozzi. Le concierge de cet établissement fait un travail magnifique comme tous les concierges de tous nos établissements à vrai dire. Il faut bien admettre que nous avons des collaborateurs de grande qualité et je tiens à les remercier également publiquement pour le magnifique travail qu'ils accomplissent dans chacun de nos établissements.
	<u>Mme la Présidente Catherine CARP :</u>
	La discussion est toujours ouverte sur l'ensemble du préavis.
	La parole n'est plus demandée, la discussion est close, nous votons.
Vote	Le PR18.23PR est accepté à l'unanimité.
	La Présidente remercie la commission pour son travail.
Décision du Conseil	<p>Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains, sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa commission, et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, décide :</p>
	<u>Article 1 :</u> La Municipalité est autorisée à réaliser les travaux nécessaires de rénovation de la toiture du collège Pestalozzi.
	<u>Article 2 :</u> Un crédit d'investissement de CHF 2'000'000.- lui est accordé à cet effet.
	<u>Article 3 :</u> La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 30.333100.18 « Rénovation de la toiture du collège Pestalozzi » et amortie en 10 ans.
	<hr/>
10. <u>PRÉAVIS</u> <u>N° PR18.27PR</u>	CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 280'000.- POUR LA CRÉATION D'UNE BASE NAUTIQUE (PADDLES, KAYAKS ET PÉDALOS) À LA PLAGE D'YVERDON-LES-BAINS. RAPPORTEUR : M. BRIAN OOSTERHOFF
<i>Composition de la Commission</i>	Mmes et MM. les Conseillers Aude BRIAND, Anne-Louise GILLIÈRON, Aurélie Maude HOFER, Florent MICHAUD, Brian OOSTERHOFF, Anthony REYMOND et Ramesh VASWANI.

Discussion sur article 1

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, M. Brian OOSTERHOFF ne donne lecture que des conclusions du rapport.

Mme la Présidente Catherine CARP :

La discussion est ouverte sur l'article 1.

Mme la Conseillère Céline EHRWEIN NIHAN :

Le groupe des Verts est quelque peu partagé sur ce préavis parce que l'idée d'améliorer l'offre et l'espace d'accueil des activités nautiques douces à Yverdon, Ville d'eaux qui cherche à se réapproprier son lac, nous séduit tous autant que nous sommes. L'effort aussi mis en œuvre pour inscrire ces activités dans une structure a priori plus « durable », plus respectueuse de l'environnement, et plus sociale que la structure actuelle, ainsi que le fait de prévoir un meilleur encadrement et donc une meilleure sécurité autour de ces activités nautiques nous séduisent également.

Cependant, le fait que la Commune s'investisse ainsi pour soutenir structurellement et sur le long terme le projet d'une entreprise, d'un particulier, met plusieurs d'entre nous quelque peu mal à l'aise.

Pourquoi soutenir ce projet-là et pas un autre ? Que ferons-nous d'éventuelles autres demandes du même type qui nous seront faites par d'autres entrepreneurs dans les années à venir ? Accepterons-nous également de les soutenir ? Toutes, certaines d'entre elles ? Sur quels critères ?

Pourquoi ensuite ne pas lancer, dans un tel cas, un appel d'idées et se donner les moyens d'accueillir sur ce terrain communal un projet qui, peut-être, sera plus inclusif, plus original, je ne sais pas, enfin différent.

Pourquoi enfin soutenir ce projet de cette manière, avec un investissement aussi important sur le long terme ? CHF 35'000 de charges annuelles d'exploitation pour une structure utilisée uniquement pendant les quatre mois de la belle saison - sans garantie de beau temps ! - cela paraît quand même relativement important. Pourquoi ne pas avoir choisi un autre modèle de soutien, sous forme de subventions par exemple ou de prêt ? D'autres pistes ont-elles été envisagées, discutées ? Pourquoi ne sont-elles pas retenues ?

Bref, notre groupe est divisé, pas pleinement convaincu de la légitimité de ce projet, ni pleinement opposé à soutenir le développement de ce type d'activités sur nos rives. Notre vote sera donc le reflet de notre perplexité.

Je vous remercie.

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

S'il y a une chose qui est sûre, où la Municipalité peut vous suivre facilement, c'est qu'on ne va pas garantir le beau temps, ça c'est sûr. Sur le reste, permettez-moi de rappeler comment ceci s'est mis en place.

C'est donc suite à un appel d'offres que la Municipalité a lancé il y a environ trois ans et nous avons retenu le meilleur candidat qui nous semblait avoir le meilleur projet. Donc c'est déjà un appel d'offres et donc c'est une initiative de la Municipalité, ce n'est pas une initiative d'un privé qui vient nous squatter une partie de la rive du lac pour pouvoir faire un objet commercial. Donc c'est une volonté de la Municipalité de développer cette activité sur la rive et donc de faire en sorte qu'on puisse avoir une activité comme on en trouve d'ailleurs sur d'autres bords de lac ou bords de mer d'une façon générale.

Nous sommes partis avec le lauréat en question gentiment puisqu'en fait il n'a fait que des

locations de paddles, c'est comme ça que c'est parti. Et puis, il nous a fait part d'une volonté de développer cet objet parce que la première année, il a eu un temps qui était magnifique et il a eu un résultat super pour lui et il voulait aller de l'autre côté, c'est-à-dire qu'il voulait aller du côté de l'autre rive où il y a le container qui est vert, sauf erreur, et il voulait s'installer là parce que l'ensoleillement était meilleur notamment.

Et la Municipalité a donc demandé aux services, à tous les services pour voir ce qu'ils en pensaient et les services ont préavisé négativement. Il n'y avait pas d'eau, pas de canalisation, c'était compliqué et donc on s'est dit que ce n'était donc pas raisonnable d'aller contre l'avis de tous les services, on n'a pas été dans ce sens-là.

Entre-temps, nous avons eu des demandes pour des gens qui voulaient venir s'installer sur la rive, notamment du côté de la petite plage et nous avons dit qu'on ne voulait pas s'éparpiller et on voulait donc en choisir un, celui qui avait été le lauréat en question et nous avons fait évoluer le projet avec le lauréat en question. Donc les demandes supplémentaires que nous avons eues, notamment du côté de la petite plage, et bien se sont vues signifier un refus de la Municipalité, une non-entrée en matière.

Le déplacement de l'autre côté, pour des raisons techniques s'est avéré pas faisable, et puis dans ce secteur-là, il nous semblait que c'était, selon le petit plan d'ailleurs que vous avez, quelque chose de relativement modeste, facile à mettre en place, certes qui nous coûte quelque chose mais enfin, on pense que c'est un investissement pour la Ville qui est important et nécessaire. Et en plus de ça, il y a aussi l'Y-Surf à côté, il y a une volonté de collaboration de ce côté-là et de régler quelques accès notamment dans le secteur de la Cure d'Air.

Alors on a eu, pour la petite histoire, un passage un petit peu compliqué avec les services cantonaux parce que nous voulons mettre sur les cailloux des éléments en bois qui permettent de suivre les cailloux et où on peut s'installer face au lac simplement pour voir le lac, se reposer. Et les services cantonaux ont été extraordinaires à un moment donné parce qu'ils nous ont dit : vous n'avez pas le droit de mettre – il y a une limite qui passe à peu près au milieu des cailloux et ils nous ont dit : vous ne pouvez pas mettre les planches sur les bouts de cailloux qui nous appartiennent à nous. On leur a dit mais enfin qu'est-ce que cela a à voir ? J'entends, on met des planches sur les cailloux, puis on peut regarder le lac de façon simple. Et bien, vous ne pouvez pas parce que vous devez les mettre à partir de la frontière sur les bouts de cailloux qui sont à vous.

Alors du coup, ça a retardé le projet, l'histoire du caillou et des planches, vous voyez où on en était, et puis maintenant on arrive au bout avec un permis de construire, utilisable avec un budget qui nous semble jouable pour la Commune, puisque ça va nous permettre d'avoir une activité nautique dans ce secteur-là avec les cauteilles nécessaires puisqu'on sait qu'il y a des rives qui sont protégées, des rives d'interdiction d'ailleurs à la navigation qui sont valables d'ailleurs pour tout le monde, paddles comme pour les autres, donc ce n'est pas parce qu'on n'a pas de moteur, d'ailleurs les voiliers ne peuvent pas aller non plus. Donc les rives sont protégées, la Grande Carigaie est protégée et donc il y a aussi, dans la collaboration qu'on a avec notre partenaire de ce côté-là, une information qui doit être donnée systématiquement à toutes personnes qui vont louer ces installations.

Donc voilà, c'est encore une fois un choix de la Municipalité, une volonté de la Ville, une procédure qui s'est faite par appel d'offres et ça nous semble juste d'en faire une, pas plusieurs, mais celle-là.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Catherine CARP :

La discussion est ouverte sur l'article 1.

	La parole n'est plus demandée. La discussion est close, nous votons.
Vote	L'article 1 est accepté à une évidente majorité, quelques avis contraires et abstentions.
<i>Discussion sur article 2</i>	La parole n'est pas demandée.
Vote	L'article 2 est accepté à une évidente majorité, quelques avis contraires et quelques abstentions.
<i>Discussion sur article 3</i>	La parole n'est pas demandée.
Vote	L'article 3 est accepté à une évidente majorité, quelques avis contraires et abstentions.
<i>Discussion sur l'ensemble du préavis</i>	La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis.
	<u>M. le Conseiller Pascal GAFNER :</u>
	J'aimerais juste revenir sur le vœu qui a été émis par la commission, notamment l'étude sur la pertinence de l'achat d'un faucardeur.
	Alors, il est vrai qu'en pleine saison, y passant régulièrement notamment en plein été, il y a énormément d'algues en fait, juste à côté de cette base nautique. Et il est vrai que même si cela reste des activités qui sont au-dessus de l'eau et pas dans l'eau, ça reste quand même aussi quelque chose d'important, je pense, pour l'attractivité du site.
	Un de mes collègues de ce Conseil avait interpellé d'ailleurs déjà la Municipalité à ce propos. Il y avait une étude sur un nouveau système de faucardage alors qu'en est-il aujourd'hui, quelle est la position de la Municipalité sur cet objet ?
	Je vous remercie pour ces réponses.
	<u>M. le Municipal Marc-André BURKHARD :</u>
	Non, pas de faucardeuse ! Les trois dernières années où nous avons réservé des campagnes avec la faucardeuse qui est basée au lac de Morat ont été très bien suivies et nous n'avons eu aucune réclamation l'année passée.
	On a eu des problèmes de mousse à la plage et les problèmes de mousse, la faucardeuse ne les enlève pas. Une faucardeuse coûte CHF 250'000 à CHF 400'000. Les essais ont été faits à Chavornay, ça a été une catastrophe. On s'est déplacé à Estavayer pour faire des démonstrations. Après X heures de travail, on avait un demi mètre cube d'algues récupérées. Donc ce n'est pas possible, il n'y a rien qui existe.
	Alors c'est dommage pour Yverdon qu'on habite au bout du lac, elle est basée à Morat et on s'entend avec Concise, avec Yvonand, avec Grandson et quand ils viennent sur Yverdon, ils font en même temps les autres ports.
	Mais maintenant, à l'heure actuelle, mettre au budget de la Ville CHF 250'000 à CHF 400'000 pour acheter une faucardeuse, je pense que ça ne serait pas montrer le système de dépenses à la Commune.
	Or, quand il y a un nouveau port qui sera fait, éventuellement, je dis bien éventuellement, on pourra l'incorporer dans un nouveau port où le garde-port pourrait s'occuper de la faucardeuse. Parce que si on achète une faucardeuse CHF 250'000 – CHF 400'000 le prix, et ce n'est pas sûr, il faut encore du personnel.
	Donc ce n'est absolument pas rentable et les algues, ces trois dernières années, n'ont pas été

catastrophiques plus qu'à Lutry, plus qu'à Montreux, plus qu'ailleurs.

Je vous remercie de votre attention.

Mme la Présidente Catherine CARP :

La discussion est toujours ouverte sur l'ensemble du préavis.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

Le PR18.27PR est accepté à une évidente majorité, quelques avis contraires et quelques abstentions.

La Présidente remercie la commission pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à entreprendre les travaux de création d'une base nautique à la plage d'Yverdon-les-Bains.

Article 2 : Un crédit d'investissement de CHF 280'000.- lui est accordé à cet effet.

Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte 17.320100.18 « Base nautique cabanon et paddles à la plage » et amortie en 10 ans.

**11. PRÉAVIS
N° PR18.30PR**

**CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 180'000.- POUR LE FINANCEMENT D'UN PROTOTYPE DE « BULLES D'ÉNERGIE » RÉALISÉ PAR LA START-UP 4PR².
RAPPORTEUR : M. BRIAN OOSTERHOFF**

Composition de la commission

Mmes et MM. les Conseillers Aude BRIAND, Anne-Louise GILLIÉRON, Aurélie HOFER, Florent MICHAUD, Brian OOSTERHOFF, Anthony REYMOND et Ramesh VASWANI

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, M. Brian OOSTERHOFF souligne que la commission est consciente qu'il s'agit ici d'un projet audacieux avec un composant risque inhérent à ce type d'entreprises novatrices, ce qui a suscité quelques réserves. Les retours sur investissement ne seront vraisemblablement pas directement financiers. Ceci permettra par contre d'ancrer une start-up au PST et pourrait être l'un des catalyseurs de son écosystème en y élaborant un produit commercialisable.

Il est certain que le crédit d'investissement déblocuera d'autres sources de financement qui attendent qu'Yverdon-les-Bains fasse le premier pas. La commission est consciente du risque financier, mais sa majorité a néanmoins estimé que le potentiel de réussite méritait son soutien.

Il s'agit aussi d'une opération de marketing pour notre Région, sa haute-école avec plusieurs départements prêts à s'engager gratuitement dans la recherche et développement ainsi que son économie locale du fait que plusieurs entreprises de la Région ont manifesté leurs vifs intérêts.

La commission insiste sur la nécessité d'assurer une visibilité « premium » de la Ville et Y-Parc

sur les produits et dans la communication de l'entreprise. Une convention avec la société devra notamment mentionner les garanties en ce sens.

Il donne ensuite lecture des conclusions du rapport.

Discussion sur article 1

Mme la Présidente Catherine CARP :

La discussion est ouverte sur l'article 1.

M. le Conseiller Olivier JAQUIER :

La commission des finances s'est également longuement penché sur le préavis lié au prototype de « bulles d'énergie ». Comme déjà relevé par le passé dans certains préavis, elle trouve le volet financier faible voire même inexistant dans le cas qui nous occupe.

Toutefois, après avoir posé à la délégation municipale un certain nombre de questions, elle a obtenu les renseignements nécessaires à se forger une opinion de la cadre de ce crédit d'investissement de CHF 180'000.-

La COFI émet les constatations suivantes :

- Pour atteindre la rentabilité espérée la bulle doit réaliser un important chiffre d'affaires, ce qui semble très optimiste pour la commission.
- De ce fait, il est très difficile de calculer un retour sur investissement.
- Il aurait été intéressant de pouvoir détenir une participation dans le capital 4πR² afin de pouvoir bénéficier d'une éventuelle plus-value en cas de succès du projet lors de sa revente.
- La COFI estime que le crédit d'investissement peut être assimilé à du capital-risque.
- Le projet et la société, par contre, ont été validés par le comité de l'incubateur d'Y-Parc.
- La société bénéficie d'un coaching Platinn de la part d'Innovaud.
- En cas de succès, l'image de la Ville d'Yverdon-les-Bains sera très positive et très largement diffusée dans les divers médias nationaux voire internationaux ce qui lui permettrait de se positionner comme une pionnière dans ce secteur.

Au vu de ces éléments, la Commission des finances vous recommande par 4 voix pour, 2 voix contre, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter le préavis PR18.30PR tel que présenté par la Municipalité.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Le projet de « bulles d'énergie » est à priori sympathique, mais il est curieux qu'une start-up commence par se tourner vers une collectivité pour financer le lancement d'un projet sur la partie la plus risquée au lieu de chercher des financements privés.

Peut-être qu'à l'échelle de notre budget CHF 180'000 ne semble pas une grande somme, mais ça ne l'est pas à l'échelle des habitants d'Yverdon et des employés de la Ville qui font de gros efforts. Alors quel signal donnerait-on aux employés des services ou aux contribuables qui vont devoir payer une nouvelle taxe sur les déchets, si dans une situation financière tendue nous prenons de gros risques avec ce projet, ne serait-ce que de CHF 180'000.

Le contrôle des finances et des risques financiers doit être un objectif permanent et un tel projet ne devrait pas commencer sur des fonds publics. Si on accepte d'aider cette start-up, qui a un dossier de financement plutôt léger, pourquoi n'aiderions-nous pas les autres ? Où est-ce qu'on s'arrête ?

Le groupe UDC ne rejette pas l'idée et considère que l'achat d'un produit de ce type pourrait être à considérer à l'avenir. Mais le rôle d'une Ville n'est pas de financer le démarrage d'une start-up,

ni le développement d'un produit qui n'existe pas encore et donc nous rejeterons ce soir ce préavis. Merci.

M. le Conseiller Younes SEGHROUCHNI :

Le groupe des Verts est sensible aux questions d'innovation et de santé durable mises en avant dans ce préavis, mais le groupe ne soutiendra pas ce projet, pour les raisons suivantes :

Premièrement, l'impact du projet pour la Ville semble limité par rapport au montant investi et comporte des risques élevés si on lie cela au faible taux de survie des start-up en Suisse. De plus, lorsque la Commission des finances, qui nous demande dans son rapport qu'il faut « que les nouveaux investissements soient examinés de façon particulièrement critique, vu le poids qu'ils font peser sur la dette et les frais de fonctionnement », on peut se demander si ce projet est légitime au vu de l'état des finances communales actuelles. Sans réelles garanties de réussite, ce projet est donc d'autant plus risqué. Un risque, selon notre groupe, qu'il ne vaut pas la peine d'être pris. Les voyants sont aux rouges, il ne faut pas l'oublier !

À titre de comparaison et pour reprendre ce qui a été dit la semaine passée, le montant demandé dans ce préavis permettrait de financer quatre petites places de jeux, ce qui permettrait de s'inscrire dans la politique de promotion d'activités physiques soutenue par la Municipalité.

Deuxièmement, nous nous opposons à l'idée de subventionner une entreprise et de plus sans critère précis et systématique, pour des raisons d'équité de traitement. En effet, on ne voit pas pourquoi on devrait accepter de soutenir cette entreprise en particulier et refuser d'en aider d'autres par la suite. On peut également se demander si c'est le rôle d'une collectivité publique de subventionner des entreprises. Si tel est le souhait de la Municipalité, elle devrait au minimum le faire sur la base de critères précis comme elle le fait déjà pour le sport ou la culture et non de façon arbitraire comme elle le demande avec ce préavis.

Finalement, ce projet propose de prélever un montant total CHF 70'000 sur le fonds de l'énergie renouvelable et celui du développement durable. Or nous pensons que cette somme peut être investie de façon plus intelligente, avec un impact plus important en termes de développement durable pour notre Commune.

Pour toutes ces raisons et pour ne pas alourdir la dette de la Ville avec un projet superflu, nous vous invitons, chers collègues, à rejeter ce préavis.

M. le Conseiller Gildo DALL'AGLIO :

Je pense que vous vous doutez que le groupe socialiste, comme tous les autres groupes d'ailleurs, a longuement discuté de ce préavis et sa position ce soir est partagée.

On a d'un côté, c'est vrai, des questions par rapport aux finances. On sait que notre Commune est actuellement dans une situation financière, bon équilibrée on l'a vu ce soir, mais qui pourrait rapidement se dégrader. On a vu récemment que deux bricoles ont été refusées par la Municipalité, notamment la création d'un trottoir à l'Avenue des Sports au droit du Garage Bel-Air et du giratoire, et puis plus récemment des places de jeux que la Municipalité a différé de plusieurs années. Donc c'est vrai qu'il y a des choix à faire et puis que, dans cette situation financière difficile, ça nous pose un problème.

Et puis on a l'autre raisonnement qui a aussi été tenu en séance de groupe, c'est celui du pragmatisme, c'est de dire bon on tire un trait sur les considérations financières et nous considérons cette opération comme du marketing, comme de la communication. Je crois que c'est ce qui a été relevé d'ailleurs dans le rapport de M. OOSTERHOFF.

Alors voilà donc on aura, nous, le groupe socialiste, des positions partagées ce soir qui vont de l'approbation, au refus voire à l'abstention.

Je profite d'avoir le micro pour donner une position plus personnelle que j'ai eue hier en lisant le

24 heures. Je lis 24 heures de temps en temps. Vous avez peut-être vu qu'il y avait un gros article sur la société S3 Swiss Space Systems - 3S ça s'appelle - qui a beaucoup défrayé la chronique depuis deux ans maintenant, une année, deux ans, et on voit que le fait d'aider des entreprises privées revêt un certain risque politique. Deux conseillers d'état sont sur la sellette, la Municipalité de Payerne, donc on a vu hier, va l'être bientôt puisqu'il y a un « prêt » de CHF 1'200'000 qui avait été octroyé à cette société.

Évidemment cet exemple n'a rien de comparable avec les CHF 180'000 sur lesquels nous devons nous prononcer ce soir, mais quand même, c'est une question de principe. Est-ce que – et c'est là ma question – est-ce que la Municipalité a bien évalué le risque, est-ce qu'on pourrait avoir des données peut-être supplémentaires sur cette société ?

Évidemment, je pense que la Municipalité ne peut pas garantir qu'elle ne fera jamais faillite, mais est-ce qu'on est prêt aussi le cas échéant à assumer le fait que cette société parte en faillite et qu'on ne voie jamais la couleur de la première bulle ?

Est-ce qu'on sera prêt le cas échéant, ce sera plutôt vous, Messieurs les Municipaux à répondre, est-ce que vous êtes prêts à faire front à la presse qui va s'empresser de dire « ouais mais la Municipalité finalement elle a subventionné un projet qui était hyper risqué ! » ?

Alors voilà c'est toutes ces questions que je me suis posées hier en consultant cet article consacré à Swiss Space System. Merci.

M. le Conseiller Maximilien BERNHARD :

Alors en termes promotionnels, c'est clair qu'au fond lorsque la Ville ne fait rien, on lui reproche qu'elle ne fait rien et lorsque la Ville prend un risque dans un domaine promotionnel et bien certains d'entre vous lui reproche de prendre un risque.

Alors oui, c'est un instrument promotionnel. Ça a aussi fait débat au sein du groupe PLR et Centre Droite, et bien notre groupe, c'est un risque qu'il est disposé à prendre puisque le montant est relativement modeste et ne mettrait pas, cela a été dit tout à l'heure, en péril l'équilibre des finances communales.

Donc la quasi-totalité du groupe PLR et Centre Droite va soutenir le préavis tel que présenté par la Municipalité.

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Je vais essayer cet exercice difficile que d'essayer de vous convaincre.

Ce n'est pas un projet pour soutenir une start-up, c'est un projet de la Ville, ce n'est pas la même chose. Le Service des sports de la Ville avec sa Municipalité évidemment ont essayé de trouver une idée dans la réflexion des JOJ 2020. On est parti de cette base-là – je laisse un petit peu de temps pour que je vous explique, je remonte le fil de l'histoire.

Dans le cadre des JOJ 2020, on a tous constaté qu'il n'y aurait pas d'activité particulière des JOJ dans le Nord vaudois. Ça m'a attiré d'ailleurs un tout petit peu des regards de travers hier des représentants de la Vallée quand j'ai fait cette affirmation en disant « ouais mais on fait partie quand même du Nord vaudois ». Certes, mais disons c'est un peu à la Vallée quand même.

Ce que je veux dire par là c'est qu'il n'y a pas d'activité, il n'y aura pas d'activité à Sainte-Croix, l'Auberson, enfin dans notre Jura et donc on s'est retrouvé un peu orphelin de cette histoire. Alors effectivement on avait la solution de dire « bon bien ma foi, ce n'est encore une fois pas chez nous » ou d'être de mauvaise humeur ou de trouver une idée. Et l'idée c'était de se dire : dans un premier temps, on voulait reprendre l'idée d'une course dans le secteur du sport, paracyclisme par exemple ou du sport handicap. Et puis Mme la Cheffe de Service est arrivée

avec une proposition différente, novatrice qui est cette histoire-là.

Et il existe donc, à Y-Parc, des start-up et on est toujours fier quand on est à Y-Parc de voir qu'il y a des start-up qui viennent et qui ont rempli d'ailleurs tous les espaces, il y en avait qui étaient vides au début de cette année, et qui viennent principalement de l'HEIG-VD. On est en concurrence avec l'arc lémanique pour que les cerveaux, quand ils sortent de l'école, restent chez nous. Et on essaie de mettre des conditions cadres pour faire en sorte qu'ils arrivent à se lancer et on met donc des conditions extrêmement attractives pour qu'ils se développent.

Une de ces sociétés-là a un projet qui nous intéressait. Et c'est dans le cadre de ce projet que nous avons réfléchi pour voir comment on pourrait imaginer quelque chose de particulier. Et ces bulles d'énergie et bien c'est une mini salle de sport indépendante. L'idée c'est de travailler avec la HEIG-VD et donc d'en faire un bijou de technologie. Ces éléments devraient pouvoir développer des technologies innovantes et qui nous permettraient de travailler sur la récupération et sur l'utilisation des énergies.

Pour ce faire, donc, il y aurait des possibilités donc de produire de l'énergie à force de faire du sport, de l'activité physique, de mesurer ceci. C'est valable pour les jeunes, ça peut se faire dans le cadre des écoles et puis ça peut se faire aussi avec des personnes handicapées. Et ces éléments, on commence donc par une bulle qui est un prototype et les CHF 180'000 qui vous sont demandés, certes avec deux fonds utilisés et validés par les deux secteurs qui sont l'Agenda 21 et le fonds des énergies, je rappelle, et bien permet de faire ce prototype-là.

Et donc, pour nous, c'est extrêmement important que la Ville d'Yverdon puisse avoir un côté prospectif, innovant. On ne doit pas seulement mettre en avant en disant : « Waouh ! On a 6000 étudiants qui viennent chez nous chaque jour ! » il faut aussi essayer de les soutenir, l'école qui doit travailler dans ce projet. La start-up à Y-Parc, je suis Président vous le savez d'Y-Parc, et donc on est toujours très fier d'avoir ces start-up qui sont là et on essaie aussi que quand ils se développent, ils restent chez nous. Parce qu'ils passent du local à CHF 500 à des sociétés qui deviennent plus grandes. Et on a la chance d'en avoir gardé et qui ne sont pas tous partis dans le secteur de l'EPFL par exemple.

Et donc cette idée de développer ces bulles, une bulle qui devrait aller jusqu'à cinq bulles, et ces cinq bulles, pas bulles de savon mais des bulles d'énergie, des technologies faites de bois et d'éléments de captage d'énergie, devraient permettre aussi de faire de la prévention dans le secteur de la santé et de la sensibilisation.

Vous le savez, on a un problème avec la jeunesse, d'une façon générale, et avec des problèmes de surpoids. Et donc on doit pouvoir travailler dans ce secteur-là, et c'est une des missions, on le pense, du Service des sports, et c'est par des activités de cette façon-là que l'on peut faire envie aux gens de bouger, aux jeunes, et en plus de ça d'avoir un certain défi technologique tel que le projet peut le mettre en place.

L'idée ensuite, c'est de le faire avec les communes de la région. Nous avons présenté ce projet aux sept autres communes de l'AggloY, plus les communes de Sainte-Croix, Orbe, Vallorbe, Ependes, Champagne, Yvonand. Toutes ces communes ont répondu positivement à la Ville d'Yverdon pour participer à ce projet-là et d'en mettre aussi une quote-part financière par habitant. Donc on a des réponses de ces communes qui sont d'accord de venir avec nous dans ce projet-là. Alors évidemment, ça sera un tout petit peu dommageable, sans vouloir vous mettre la pression, si nous, on disait non à notre propre projet.

Et puis, l'idée c'est d'avoir cinq bulles qui doivent correspondre aux cinq anneaux olympiques. Et ensuite de ça, en accord avec les JOJ de Lausanne, et bien ces bulles vont se délocaliser sur les sites olympiques des JOJ pour finir normalement sur les sites des Jeux Olympiques de Paris en 2024. Donc c'est quand même un trajet extraordinaire qu'on pourrait développer chez nous, un savoir-faire de chez nous, une mise en valeur de chez nous et une cartothèque et aussi une promotion de la Ville d'Yverdon et de son ingénierie.

Alors je suis d'accord. Je suis d'accord avec vous pour dire que ce n'est pas facile. C'est plus facile de vous vendre, de vendre ou de nous vendre à nous une étape du Tour de Romandie ou du Tour de Suisse parce que ça c'est quelque chose qu'on connaît : l'arrivée, le départ, on achète une étape, ça vaut CHF 70'000, CHF 80'000. Ensuite de ça on fait l'organisation qui coûte à peu près la même chose et donc on n'est d'ailleurs pas loin de cet élément-là. Mais cette année on a voulu vous proposer autre chose.

Alors, on met de l'argent dans toutes sortes d'autres domaines, et à juste titre. Je ne veux pas les quantifier parce que je ne veux pas les opposer les uns aux autres. Je pense que les domaines que vous avez validés notamment dans le cas du budget, ils sont justes, et moi, ils me font particulièrement plaisir qu'ils existent aussi. Mais on doit essayer d'amener autre chose, autre chose que des préavis de tuyaux, avec tout le respect que j'ai pour mes collègues qui amènent ce genre de chose, des préavis de tuyau, de giratoire. On doit pouvoir, ça a été dit, on doit pouvoir faire rêver aussi et on doit pouvoir amener une plus-value à la Ville d'Yverdon, autre que simplement des éléments techniques.

Et on a une opportunité qui ne nous coûte pas beaucoup plus cher que ce que l'on fait d'habitude, je viens de vous citer le cas d'une épreuve cycliste par exemple, et donc c'est une façon de travailler différente. La question a été posée de savoir qu'est-ce qui se passe s'ils font faillite ? S'ils font faillite, la bulle, alors pour autant qu'elle arrive au bout, mais enfin on va quand même la suivre, on est d'accord, parce que le temps est court, appartiendra à la Ville d'Yverdon et au Service des sports qui pourra la mettre en valeur parce que c'est déplaçable évidemment comme je viens de vous le suggérer.

Voilà donc, on pense que ça a du sens de travailler ce genre d'éléments-là. Technologie, produits locaux, que ça soit le bois, évidemment des cellules photovoltaïques, de travailler avec la jeunesse, de faire envie aux gens de bouger et de mettre en valeur un savoir-faire local. En plus de ça, comme on l'a dit, on pourrait l'exporter et en plus c'est une région, une région qui pourrait soutenir, puisqu'en fait on a cet accord de principe, qui pourrait soutenir ce projet-là.

Donc encore une fois, Mesdames et Messieurs, je vous invite à accepter évidemment de nous suivre dans cet objet qui a une part de rêve, c'est vrai. Il est plus difficile pour nous aussi, on a passé par ce même état d'âme, de savoir s'il fallait le faire, s'il ne fallait pas le faire et on pense que ça a du sens.

Ça a du sens, ce n'est pas un projet mégalomane, c'est un projet quand même relativement modeste, on a d'autres soucis, c'est vrai, au niveau de la ville, vous l'avez dit, que ça soit des projets tout à fait pratiques. Le personnel de la Ville, il ne faut pas l'opposer parce qu'on a discuté avec les services, on a octroyé exactement ce qu'on avait besoin en fonction des choix qu'on avait opérés, notamment le collège des Rives. Où nous avons eu des problèmes notamment dans le secteur de la police, nous avons trouvé des deals, nous avons trouvé satisfaction de la Fédération suisse des fonctionnaires de police aussi.

Donc je ne crois pas qu'il faut opposer les projets. Il faut le prendre en tant que tel et ce projet-là pour nous, il faut la peine parce qu'il amène beaucoup d'éléments supplémentaires et je vous invite, Mesdames et Messieurs, à le soutenir le mieux possible.

Je vous remercie.

M. le Conseiller Daniel COCHAND :

J'ai été très sensible à des arguments qui sont venus de l'autre côté de la salle et qui évoquaient le problème des places de jeux pour les enfants et il est clair je mettrai de l'énergie à me battre pour ces places de jeux.

Pourtant, j'aimerais découpler les deux choses et j'aimerais évoquer un fait qui est assez personnel. En 1967-68, avec Marcel DEMONT, un guide yverdonnois, nous avons lancé une école d'escalade au Jura et la particularité de cette école est que nous avons été les inventeurs

du mur d'escalade. C'est un fait qui est enregistré dans des livres qui ont refait l'historique du Jura.

Et bien, si à l'époque j'avais été l'inventeur des murs d'escalade, j'aurais dû être doublé d'un financier qui aurait misé sur l'extraordinaire succès de ce genre d'installation. Alors pour ma part, je trouve assez intéressant qu'Yverdon puisse se profiler. Il y a effectivement une part de rêve, il y a autre chose, mais je trouve que l'enjeu en vaut la peine et puis, je vais faire un petit trait d'humour, si nous n'arrivons pas à installer des places de jeux sur les préaux de nos collèges, nous offrirons cette place pour installer les bulles d'énergie.

M. le Conseiller Ramesh VASWANI :

C'est vrai qu'on peut beaucoup parler de cet investissement en disant que c'est un rêve, etc.

Mais, il y a deux choses qui sont importantes quand même à y penser :

1. C'est qu'aujourd'hui, malheureusement, les places de jeux qui ont existé, et qui n'existent pas, et qui vont réexister de toute façon, n'ont pas assez incité nos jeunes pour aller vraiment dépenser leur énergie, parce que le problème de surpoids est réel aujourd'hui dans notre société. Et tout ce que nous pouvons faire, tout ce que nous pouvons investir pour inciter ces jeunes pour faire quelque chose, pour bouger, ça vaut la peine. Peut-être ça sera quelque chose de novateur qui va inciter les jeunes pour venir jouer, ça vaut la peine.
2. Le deuxième point qui est important quand même, c'est que la HEIG-VD sera impliquée dans ces bulles, donc il va y avoir aussi un peu de recherche qui va être faite. La recherche a un prix à payer quand même. Donc même si on investit un tout petit peu et on trouve quelque chose d'intéressant qui sorte après dans cette recherche, ça vaut la peine d'investir.

Donc je vous invite vraiment à soutenir ce projet. Merci.

M. le Conseiller Peter ARNABOLDI :

Alors le projet il est beau, il est magnifique, dans l'idéologie je le soutiens.

Par contre, ce qui me dérange un peu, bien c'est que la Ville maintenant va soutenir un projet qui est un peu du vent, qui est un beau projet, on fait quoi avec ça à ce niveau-là quoi ? C'est peut-être bien, mais la Ville investit sur un truc qui peut-être n'existe pas demain. Moi, la technologie, je la soutiens et sur ce point-là, je suis d'accord.

Après je dirais non parce qu'on est encore, c'est un peu trop vague à quelque part. Voilà c'est mon point de vue.

Mme la Conseillère Fanny SPICHIGER :

Je dois dire que j'ai entendu ce que nous a dit le Syndic aussi en termes de, comment vous avez dit ? « Nous sommes orphelins des JOJ » donc j'entends aussi la frustration d'une région de ne pas y être, évidemment j'entends cette frustration. J'entends aussi quelque part l'envie de pouvoir être enfin la Ville innovante, qui peut proposer, de sortir des fois de cette image pas toujours évidente qu'a Yverdon. Ça je l'entends, je l'entends fort mais par contre je reste persuadée, vraiment persuadée que nous ne pouvons pas nous permettre cet investissement.

L'agenda est un peu malheureux pour les défenseurs du préavis, c'est-à-dire que, il y a une semaine, on nous a expliqué que sur les quatre places de jeux des cours d'écoles qui sont pour les jeunes – alors peut-être qu'ils ne courent pas assez en haut et en bas des toboggans, mais à mon avis, ils font quand même bon usage de ces places de jeux – on nous a expliqué qu'on devrait les refaire une par année, quelque part, donc on aurait pendant deux, trois ans trois cours d'école sans jeu. Et je pense que, on peut avoir envie de donner une autre image à Yverdon, mais on doit d'abord répondre aux besoins de ses habitants, aux besoins premiers, quelque part, de ses habitants et à mon avis, offrir des cours d'école avec des jeux à nos élèves c'est un

besoin.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Alors effectivement, ce projet nous est vendu avec beaucoup d'enthousiasme. Mais je peine à m'emballer autant que ça. Je pense que peut-être que le projet aurait pu être plus abouti si ça avait été fait en collaboration, par exemple, avec une chaîne de fitness qui aurait peut-être pu aussi apporter des idées là-dessus. Puisque l'idée de mettre des gens qui vont faire du cardiovasculaire dans une petite bulle, qui vont transpirer là-dedans, avec pas de douche à côté, me semble poser techniquement quelques problèmes pour une utilisation fréquente.

Le projet en soi me semble quand même plus de l'ordre du gadget mais qu'on aurait de la peine à rentabiliser vraiment souvent. Et je me dis aussi, pour cette somme-là on avait quand même des demandes pour des installations de fitness en plein air depuis pas mal d'années qui elles aussi pourraient être exécutées avec ce type de sommes. Merci.

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

J'aimerais répondre à la question des jeux pour les cours d'écoles.

On vous a dit, et je vais vous le redire, que nous allons mettre des jeux dans les cours d'écoles et pas échelonner sur plusieurs années. Simplement, on s'est fait surprendre par un rapport qui nous a fait peur sur l'état des jeux et on a dû les démonter avec effets quasi immédiats. Alors on ne les avait pas au plan des investissements, mais on s'engage, on vous l'a dit, à refaire quel que soit d'ailleurs ce que vous allez voter ce soir, à refaire ces jeux dans les cours d'écoles parce que ça nous semble être la logique que de mettre des jeux dans les cours d'écoles et donc nous modifierons le plan des investissements pour pouvoir faire ce genre d'équipement dans les cours d'écoles parce que c'est le bon sens.

Pour ce qui est de la question du fitness. Alors dans le projet d'équipement complémentaire lié aux Rives du lac, notamment en regard du collège des Rives, il y a des équipements complémentaires, terrains, terrains de jeux et équipements aussi de fitness en plein air qui sont prévus. Mais ceci n'est pas un fitness.

Ceci n'est pas un fitness. Ceci est une zone expérimentale, je l'ai dit, pour des projets innovants. C'est donc des éléments qui devraient nous permettre de travailler avec l'école sur la récupération d'énergie, sur l'utilisation d'énergie, de pouvoir faire des tests, et en même temps, de faire en sorte qu'on fasse envie, ça a été dit aussi tout à l'heure, aux jeunes de faire de l'activité physique en jouant. Donc ce n'est pas simplement une salle de sport où les gens transpirent certes et puis ils vont se doucher, c'est une autre philosophie, c'est une autre approche qui est faite et c'est une approche basée sur la technologie et l'innovation.

C'est bien le sens de ce que nous vendons notamment au parc, notamment avec les écoles et notamment dans les Hautes Écoles. Et si on peut l'appliquer dans la version sportive, vous le savez, on a un plan directeur des sports et de l'activité physique, et bien c'est bien dans ce sens-là qu'on a envie de mettre en avant ces éléments-là.

Donc voilà, je comprends qu'on puisse être contre, nous, on pense que c'est une bonne idée et on essaie de vous le vendre, on essaie de vous convaincre. On essaie surtout de vous convaincre de nous laisser l'essayer. Alors vous me direz, un essai à CHF 180'000, bien oui, bien c'est vrai. Mais un Tour de Romandie à CHF 180'000, bien voilà vous avez un Tour de Romandie, puis ensuite de ça, il ne reste pas grand-chose.

Donc cette fois, on essaie de vous dire autre chose, autre chose avec le sport, autre chose avec l'activité physique, en faisant un projet qui est plus difficile. Plus difficile que ce que l'on fait d'habitude, mais on pense qu'il a tout son intérêt.

M. le Conseiller Pierre HUNKELER :

Il faut quand même le rappeler que l'utilisation de ces bulles est payante et que le chiffre d'affaires annoncé est extrêmement optimiste par rapport aux heures d'occupation prévues, ça c'est une chose.

L'autre chose, si la société par malheur fait faillite, bien évidemment que la bulle ne revient pas à la Commune, mais elle va dans la masse en faillite et c'est le Syndic de faillite qui décidera de ce qu'il en adviendra. Donc sur le plan financier on a de gros soucis.

Et il faut rappeler que je suis très heureux d'apprendre qu'il y aura autour du collège des Rives du fitness, à l'extérieur, disponible sans frais, comme l'est actuellement le skatepark. Mais là, on a affaire à un système financier tout à fait différent où les jeunes devront sortir leur porte-monnaie pour aller s'agiter dans la bulle.

Mme la Conseillère Emilienne WAGNIÈRE :

Il y a quelques années, je n'ai pas ça en tête là, j'ai déposé un postulat concernant des engins pour justement faire de la gym. On m'a dit que c'était trop cher. J'attends toujours les résultats. C'était du fitness, si on veut bien avec des engins. On m'a dit que c'était beaucoup trop cher.

On n'a jamais reparlé de ça et puis maintenant ça, ça ne coûte pas cher du tout. Alors, vu qu'on vient de constater que la Commune n'est pas très au point financièrement en ce moment. Alors oui, ce n'est rien du tout, pourquoi ? Je pense que là, pour utiliser ces bulles, comme je ne sais plus qui a pris la parole, ça ne sera pas gratuit, certainement pas gratuit et puis pour mettre combien, deux, trois vélos là-dedans. Et faire des exercices sous une bulle, je peux vous dire que ce n'est pas sain du tout.

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Je ne sais pas si c'est sain de faire des exercices dans une bulle ou dans un fitness, à voir.

Toujours est-il qu'il y a une valeur ajoutée. Encore une fois, ce n'est pas simplement d'aller faire du fitness, mais c'est de pouvoir travailler avec des expérimentations et de faire participer des jeunes ou des moins jeunes à ces expérimentations qui nous semblent, encore une fois, intéressantes.

Pour ce qui est des équipements de fitness en plein air, c'est vrai qu'à l'époque, on vous avait dit, Mme la Conseillère, qu'on ne pouvait pas le faire. C'était le choix à l'époque. Je viens de vous dire qu'il va y en avoir, indépendamment de ceci dans le cas des équipements complémentaires dans le périmètre du collège des Rives.

Voilà donc, encore une fois, voilà je ne sais pas si le débat a encore du sens. Voilà, nous, on vous invite à laisser cette part de rêve au niveau de la Ville. On verra si on peut l'avoir ou pas, et puis, de faire ces expérimentations-là qui devraient pouvoir avoir, encore une fois, un retour qui soit technique, qui soit écologique et qui soit sportif, exemplaire pour la Ville.

Mme la Présidente Catherine CARP :

La discussion est toujours ouverte sur l'article 1.

La parole ne semble plus demandée. La discussion est close nous votons.

L'article 1 est refusé avec 29 oui, 38 avis contraires et 9 abstentions.

L'article 1 étant refusé, nous passons au point suivant de l'ordre du jour.

Vote

Décision du Conseil

La Présidente remercie la commission pour son travail.

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 La Municipalité est autorisée à financer le premier prototype « Bulle
refusé : d'énergie ».

12. PROPOSITIONS
INDIVIDUELLES ET
INTERPELLATIONS.

12.1

Une Question de Mme la Conseillère Pascale FISCHER (Labellisation Global Well-Being City)

Excusez aussi un petit peu le cafouillage, normalement c'était prévu que je pose cette question la dernière fois. Ça a été envoyé à la mauvaise place, enfin ça s'est perdu dans arcanes administratives. La voici donc :

J'ai reçu, ainsi que vous tous ici présents, l'intéressante communication sur le Plan d'actions du sport et de l'activité physique 2018-2021. J'ai lu attentivement cette brochure et je profite ici de remercier ceux qui ont conduit cette réflexion à bien. J'y ai apprécié la présentation claire et bien designée, les projets dynamiques et originaux présentés, l'analyse de la mise à jour du règlement de subventionnement des sociétés sportives ainsi que la projection des aménagements à mettre en œuvre en lien avec cette thématique.

Je souhaite poser une question à la Municipalité en lien avec la labellisation proposée, soit la Global Well-being City, avec un coût à la clef de CHF 23'000.- étalé sur trois ans.

En sachant qu'il existe un label suisse romand, avec la dénomination francophone de « Commune en santé », absolument gratuit, et pour lequel la Ville d'Yverdon remplit déjà précisément toutes les conditions requises pour l'obtenir, ne serait-il pas bienvenu de rejoindre au plus vite et gratuitement le club des villes labellisées, soit entre autres, Sion, Lausanne, Sainte-Croix ou Château-d'Œx ? Merci.

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

C'est prévu.

On a effectivement tous les critères pour obtenir ce label, donc on va commencer par ce label-là avant d'essayer d'obtenir un label plus compliqué. Mais c'est prévu.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

12.2

Une Question de M. le Conseiller Daniel COCHAND (Parking de remplacement durant les travaux de la salle de gymnastique de Pestalozzi)

Je pose ma première question séparée de la deuxième puisqu'elle concerne en fait trois des services de notre Ville.

Le dossier CAMAC en lien avec la reconstruction de la salle de gymnastique de Pestalozzi mentionnait la nécessité d'un parking de remplacement durant les travaux. Or on ne voit rien de tangible et en plus on se trouve avec une heureuse animation en centre-ville qui occasionne un

joyeux carrousel de chalands en quête d'une place de parking.

Alors qu'en est-il ? Quand ce parking de remplacement, nécessité par les travaux, sera-t-il enfin mis en place ? Et pourquoi les préaux de Pestalozzi, du collège donc, ne sont-ils pas mieux mis à contribution durant le soir et la nuit ?

Mme la Municipale Valérie JAGGI WEPF :

M. le Conseiller, je prends acte de votre question et vous répondrai lors d'une prochaine séance.

M. le Conseiller Daniel COCHAND :

Je remercie tout d'abord Mme la Municipale de me répondre la prochaine fois. Quoi qu'il y ait urgence en la matière puisque je parle de problème d'actualité.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

12.3

Une Question de M. le Conseiller Daniel COCHAND (Parking dédié dans la zone Ouest et Nord de la Ville)

Ma question deux :

La population yverdonnoise et quelques pendulaires ont été avertis du fait que la taxe pour les macarons de pendulaires était reportée.

Or, cette taxe était directement liée à l'existence de parkings dédiés. Il semble que du côté Sud de la ville on soit bien pourvu avec Y-Parc, qu'à l'Est on ait de quoi satisfaire la demande avec les parkings sis aux abords du lac. En revanche, les habitants de l'Ouest de la Ville se demandent pourquoi il n'y a pas de vrais parkings pour pendulaires alors qu'à l'évidence, les frontaliers arrivent en bonne partie par la zone Chamard.

Les zones macarons étant introduites d'ici à la fin de l'année pour les habitants des quartiers, on commence à recevoir la visite d'Yverdonnois à la recherche d'une place. Soit parce que n'y ayant pas droit, ils n'ont pas obtenu de macaron, soit parce qu'ils sont tenus d'utiliser les places en lien avec leur lieu d'habitation, notamment des parkings souterrains, des places qui sont parfois au-dessus de leurs moyens. Et de plus, le fait de payer un macaron ne garantit pas une place.

Alors la situation paraît insatisfaisante et annonciatrice de problèmes puisque les actuels pendulaires ne paieront certes pas le fameux macaron à CHF 1'200, mais ils ne pourront pas trouver de place, puisqu'entre temps, les macarons seront entrés en vigueur dans la partie Ouest de la Ville où nombreux avaient l'habitude de stationner, ce qu'ils ne pourront plus faire sans macaron.

Donc je pose les questions suivantes :

- Je sais qu'on travaille complètement sur ce problème, mais quelles seront les mesures d'accompagnement prévues durant les mois jusqu'à ce qu'on se soit décidé à faire payer cette taxe ?
- Que fait-on pour un vrai parking dédié – puisque c'est le nom qu'on donne à ces parkings - parking dédié aux pendulaires dans la zone Ouest et Nord de la ville ?
- Et puis, est-ce qu'on étudie un peu sérieusement la possibilité d'utiliser la bande de terrain que la Ville possède et qui était réservée pour l'ancien parcours de la route, devenue la route de contournement par la suite, c'est une zone qui se trouve entre les serres de Stoll, maraîcher, et la station électrique de la Ville d'Yverdon, et on a là une longue bande qui pourrait parfaitement se prêter à l'établissement d'un parking ?

Mme la Municipale Valérie JAGGI WEPF :

M. le Conseiller, je vais vous faire la même réponse que tout à l'heure, je vous répondrai lors d'une prochaine séance, exactement comme j'ai répondu à M. GUILLARD la semaine dernière sur le même sujet.

M. le Conseiller Daniel COCHAND :

J'entends bien que vous répondrez la prochaine fois et je suis sûr que votre service travaille à ça.

Mais je fais quand même remarquer qu'il y a une certaine urgence puisque les macarons sont introduits et qu'on va se retrouver avec une pression que l'on avait souhaité éviter par des discussions préalables qui ont d'ailleurs été fort fructueuses avec le Service de la mobilité. Mais je regrette personnellement qu'on se trouve devant cette situation et je me demande comment les pendulaires vont réellement faire.

Enfin merci, j'attendrai en janvier.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

12.4

Une Interpellation de M. le Conseiller Stéphane BALET (Mise en place projet d'éducation numérique équipements scolaires yverdonnois)

Nous allons bientôt inaugurer un bâtiment scolaire flambant neuf qui, je l'espère, sera équipé de tous les moyens permettant la mise en place du projet d'éducation numérique prévu par la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO).

Plusieurs évènements vécus récemment dans le cadre de ma fonction de Député me font penser que cela n'est peut-être pas le cas.

Tout d'abord, j'ai appris que les équipements prévus dans les salles de classe ne seront pas ceux qui sont préconisés par la DGEO. Il semblerait que, pour des raisons financières, le choix se soit porté sur des équipements différents.

Lors de la séance du Grand Conseil du 11 décembre, soit mardi passé, notre Syndic Jean-Daniel CARRARD a déposé une initiative qui demande notamment, il y a d'autres éléments, que ce soit le Canton qui prenne en charge les frais liés aux équipements informatiques mobiles ou fixes.

Tous ces éléments m'incitent à interpeler la Municipalité en lui posant les questions suivantes :

- La Municipalité peut-elle garantir au Conseil communal que le nouveau bâtiment scolaire des Rives du lac permettra la mise en place du projet d'éducation numérique prévu par la DGEO ?
- La Municipalité peut-elle fournir au Conseil communal une liste des bâtiments dans lesquels une adaptation lourde sera nécessaire pour permettre la mise en place de l'éducation numérique ?
- La Municipalité mise-t-elle sur l'initiative déposée par son Syndic pour récupérer le retard pris à Yverdon dans le domaine de l'équipement scolaire ?

Je remercie d'avance la Municipalité pour ses réponses.

Mme la Présidente Catherine CARP :

Vous avez déposé une interpellation au sens de l'article 73 de notre règlement.

Elle est appuyée par cinq membres.

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

J'aimerais rappeler le contexte, parce qu'en fait les questions sont un peu mélangées, si vous me permettez quand même, M le Conseiller.

Le contexte est le suivant : depuis cinq, six ans les communes, dans leur ensemble, essaient de trouver un accord avec le Canton pour les équipements au niveau des collèges, futurs collèges ou transformation de collège. Vous le savez que les communes ont la responsabilité de la construction du bâtiment et l'utilisateur doit mettre les outils pédagogiques dedans. Ça semble simple, mais ce n'est pas si simple, parce qu'où ça s'arrête et où ça commence ?

Et donc, il y a eu de multiples séances de travail cantons-communes pour savoir où s'arrêtaient les financements de l'Etat de Vaud et où les communes devaient prendre le relais. On a cru, il y a environ deux ans, qu'on aurait pu arriver à bout touchant et visiblement ce n'est pas le cas. Donc les communes, représentées notamment dans les associations de communes que sont UCV et ADCV, ont fini un peu par perdre patience et elles demandent donc simplement une clarification par une initiative que j'ai déposée avec l'appui des autres membres du Comité de l'UCV qui ont co-signé cette demande au niveau du Conseil d'Etat et avec une septantaine d'autres Députés de dire « Il est temps maintenant de se mettre réellement autour d'une table et de savoir qui paie quoi ».

Qui paie quoi ? Alors, de savoir si par exemple une commune doit s'arrêter à la prise qui est dans le mur ou si on doit mettre le wifi ou les bornes wifi ou plus d'éléments ou quels sont les degrés d'équipement parce qu'il y a des équipements qui sont variables et ce n'est pas tout à fait normal que ça soit les enfants ou les jeunes qui en fassent les frais simplement parce qu'on ne se met pas d'accord dans ce secteur.

Alors pour ce qui est de la situation yverdonnoise, nous avons écrit, pour le collège des Rives, nous avons écrit, en date du 28 février au Département de la formation et de la jeunesse à l'adresse de sa Cheffe de département pour expliquer que nous avons des variantes au niveau des équipements qui ont été recherchées et donc on parle de tableaux, de tableaux noirs, de tableaux interactifs ou d'équipement d'Apple TV par exemple. Et puis, nous avons signifié que, évidemment, c'était difficile, puis que nous devons commander ceci pour le collège des Rives, de savoir qu'est-ce qu'il fallait bien mettre ?

Alors le Canton nous a répondu, en date, donc le 26 février, il nous a répondu le 9 mars en nous disant « Ecoutez, bien voilà, ça serait bien de mettre par exemple des Apple TV, mais dans le fond ce n'est pas nous qui les payons ». Bon, voilà. Et puis, de dire « Et bien, ça c'est peut-être l'évolution de l'enseignement qui va dans ce sens-là, évidemment tout le monde ne l'a pas, largement pas, et bien ça serait intéressant que vous puissiez les mettre ».

Alors, différence sur le secteur du collège des Rives entre CHF 200'000 et CHF 250'000 en notre défaveur bien évidemment, si nous allions au-delà des exigences légales, je dis bien au-delà des exigences légales en direction du vœu du département. Alors le département a des vœux mais n'assument pas ses vœux puisque, encore une fois, les équipements lui appartiennent. Elle a donc résumé la situation en disant « J'ai donc le regret de devoir vous signifier, pour toutes les raisons évoquées dans mon courrier, une impossibilité pour mon département de financer ce matériel ou de le subventionner et de vous rappeler que le choix final vous appartient ». C'est agréable !

Et puis, nous avons continué nos courriers avec Mme la Cheffe du département et nous avons expliqué que les équipements que nous allons mettre dans ce collège-là avoisinent les CHF 550'000 et puis que la plus-value, comme je viens de vous le dire, elle est d'au-delà de CHF 200'000, chose que nous ne pouvons pas faire.

Nous avons donc décidé de mettre des tableaux blancs inactifs – donc on n'en est quand même

pas resté aux tableaux noirs avec l'éponge – avec beamer interactif, ce n'est quand même pas rien. Et puis, je vous lis le dernier paragraphe aussi du courrier que nous avons envoyé « Afin que le corps enseignant, appelé à travailler dans le nouveau collège des Rives ne soit pas pénalisé dans sa mission, et devant la réalité du calendrier du chantier – donc on devait se décider – la Municipalité a décidé, dans sa séance du 13 juin 2018, et sous les recommandations du Comité de pilotage, de prendre à la charge de la Ville la fourniture et la pose des beamers interactifs ».

Donc nous avons fournis quand même des éléments qui nous semblaient justes, mais nous n'avons pas été jusqu'au total de ce qui était souhaité. Vous avez vu d'ailleurs que très récemment, il y a eu aussi un article dans un des journaux locaux, pour nous dire que l'établissement primaire Edmond-Gillard participait à un projet pilote sur l'éducation numérique. Et donc il y a une des classes d'Yverdon qui fait ceci avec Chavornay, Sainte-Croix donc et Yverdon-les-Bains. L'avantage de ce projet pilote c'est qu'il n'a besoin d'aucun support numérique et d'aucun écran. C'est peut-être l'avenir, allez savoir !

Donc c'est évidemment extrêmement difficile pour des communes de se retrouver dans ce bazar, vous en conviendrez, on a un collège qui avance, il faut prendre des décisions, il faut équiper parce qu'il reste six, sept mois jusqu'à ce que les enfants viennent dedans et donc nous avons, au niveau des villes globalement, même si c'est sous ma signature au niveau de la députation – alors je ne voulais pas mélanger les gens mais puisque M. le Conseiller me pose la question je réponds – et bien, souhaité et demandé au niveau du Conseil d'Etat une clarification de ce genre d'équipement : Où s'arrête la participation du Canton ? Où s'arrête la participation des villes et accessoirement de notre Ville ?

Voilà ce que je peux dire donc pour ce qui est de l'équipement du collège et puis vous avez posé la question « La Municipalité peut-elle fournir au Conseil communal une liste des bâtiments dans lesquels une adaptation lourde sera nécessaire pour permettre la mise en place de l'éducation numérique ? » Alors c'est avec écran, sans écran, je n'en sais rien, toujours est-il qu'on a, sauf erreur, M. le Conseiller, CHF 1.5 millions au plan des investissements, une prévision que nous avons mis pour équiper en wifi les collèges parce qu'ils n'ont pas ce genre d'équipement et ça c'est un équipement lourd et on verra comment et quand nous pourrons le faire.

Et puis « La Municipalité mise-t-elle sur l'initiative déposée par son Syndic pour récupérer le retard pris à Yverdon dans le domaine de l'équipement scolaire ? » Je ne comprends pas la question.

Voilà, Mesdames et Messieurs, ce que je peux répondre. Merci.

Mme la Conseillère Cinzia GALLI RATANO :

Je voulais juste vous informer que je fais partie du groupe numérique au sein du Conseil d'établissement de la Ville d'Yverdon-les-Bains.

On s'est réuni en novembre et on a préparé un rapport pour le 7 qui sera présenté en janvier à la prochaine séance, avec des propositions, des suggestions que je n'aimerais pas anticiper parce que je préfère que ça soit d'abord discuté au bon endroit, et donc je me réserve éventuellement de vous apporter plus de précisions ou bien de demander au Municipal de vous apporter plus de précisions après notre prochaine séance. Merci.

M. le Conseiller Stéphane BALET :

Bon, bien j'ai bien entendu les réponses du Syndic. Pour une différence de CHF 250'000 finalement, alors sur un collège qui va coûter CHF 55 millions, on n'équipera pas selon les vœux de la DGEO, ce qui nous privera évidemment d'un certain nombre d'avantages.

Maintenant, par rapport au plan des investissements, CHF 1.5 millions, je vous le dis déjà, ça ne suffira pas, je peux vous le dire. Alors ça ramène à ma question que vous n'avez pas comprise,

donc je la reformule peut-être différemment, puisque finalement on a un certain retard et puis qu'en fin de compte CHF 1.5 millions ne suffira pas, est-ce que votre attention, par rapport aux dépôts de cette initiative, c'est précisément espérer que le Canton vienne suppléer au manque d'investissement qu'on a mis dans les bâtiments scolaires ces dernières années ? C'est ça ma question.

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

La Municipalité n'a jamais imaginé devoir se reposer sur le Canton pour payer ce qui pourrait être un retard au niveau des équipements scolaires.

Accessoirement, j'imagine qu'on n'est largement pas les seuls au niveau du Canton à avoir des équipements différenciés. Donc on a des équipements, on a des classes qui n'ont pas toutes le même équipement, mais les classes fonctionnent bien à ma connaissance. Et puis, s'il y a des demandes d'équipement, elles ont toujours été satisfaites et suivies par la Municipalité.

Maintenant vous dites que ça ne vaut pas CHF 1.5 millions, mais je n'en sais rien moi. Je n'ai aucune idée. Ceux qui nous ont fait cette demande et qui ont mis CHF 1.5 millions au niveau du plan des investissements, j'imagine, et je suis persuadé qu'ils ont fait le travail dans le détail, et les services qui soient ceux de M. RUCHET, j'imagine, peut-être de Madame CAPT, et bien ont certainement travaillé le mieux possible et j'imagine que ça doit valoir CHF 1.5 millions puisqu'ils nous ont dit que ça valait CHF 1.5 millions. On n'a pas été vérifié. On se base sur les informations qui sont fournies par les services.

Voilà, donc il n'y a aucune volonté d'essayer de se faire financer quoi que ce soit par le Canton qu'on n'aurait pas fait ou un retard qu'on aurait pris, pour autant qu'on ait eu pris un certain retard, et ça reste encore à prouver. Et il ne faut pas détourner mon intervention au niveau de la députation, je ne suis pas sûr que le débat doive se faire ici, on pourrait la faire au niveau de la députation, mais l'idée, je le répète, c'est simplement de clarifier qu'est-ce que paie le Canton, qu'est-ce que paient les communes, ce n'est pas clair du tout pour toutes les communes depuis 2013 et je pense que c'est nécessaire de le faire.

Alors de savoir où sera le curseur ? Moi, je n'ai pas d'a priori, je demande juste, avec la Municipalité et avec d'autres collègues, que cet élément soit clarifié et c'est tout.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Alors tout d'abord, je tiens quand même à féliciter le Conseil d'Etat pour sa stratégie numérique dans les écoles. Les choses avancent et vraiment, ça je le félicite.

Par contre, je suis un petit peu étonné des fois c'est vrai que l'omniprésence d'Apple qui est dans tous les contrats du Canton de Vaud, et je me demande si ça ne nous fait pas payer les choses un peu chères. Je donne l'exemple, moi, j'ai fait un CAS récemment organisé par l'UNIL, j'ai reçu un iPad, je n'en avais pas besoin, mais on recevait un iPad, tout le monde recevait un iPad. Alors je l'ai largement payé dedans mais cette volonté de fourguer du matériel d'Apple, même à ceux qui n'en veulent pas, peut-être que la députation devrait une fois s'interroger sur les liens des contrats qui lient le Canton de Vaud, là je parle du Canton à Apple, peut-être qu'il y aurait moyen de payer moins cher autrement. Merci.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Mme la Présidente Catherine CARP :

La discussion est toujours ouverte au point 12 de notre ordre du jour.

Il n'y a plus de demande d'interventions de la part des membres de l'assemblée, la Municipalité

a-t-elle des réponses à apporter à ce Conseil ?

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Oui, Mme la Présidente.

*Réponse de la
Municipalité*

de M. le Municipal Marc-André BURKHARD à M. le Conseiller Olivier MAIBACH Question du 1^{er} novembre 2018 concernant les cartes d'accès déchèterie

Le Conseiller MAIBACH m'a posé une question, il y a deux Conseils communaux en arrière, j'ai la réponse. Il me demandait comment est-ce qu'on pouvait mettre et faire les cartes d'accès à la déchèterie communale de manière plus sûre, plus fiable avec un site internet corrigé, avec un formulaire de demande.

Alors les informations que j'ai à vous donner ce soir sont :

- Nombre de ménages à Yverdon : 13'768
- Nombre de cartes annoncées non fonctionnelles : 263, soit une proportion de 1.91%
- Les dysfonctionnements, donc 263 : les cas techniques, cartes cassées, usées et défectueuses, des cartes bloquées pour différentes causes, cas frauduleux, cartes utilisées par le propriétaire ayant déménagé hors de la Ville, cartes utilisées par le propriétaire qui est décédé. Les personnes viennent avec une carte qui n'est plus valable ou alors carte avec des patients qui sont en EMS, cartes utilisées par l'ex-conjoint du propriétaire, des divorces, cartes utilisées par des ayants-droits très douteux.

Donc on a eu neuf demandes de remplacement sur 13'768, donc les gens qui n'ont plus de carte prennent la carte du voisin ou la carte du beau-fils, pourvu qu'il habite Yverdon, et là-dessus nous avons fait une communication sur le site internet de STRID www.strid.ch tout le monde peut aller dessus. On a mis en ligne un formulaire d'annonce de commande des cartes d'accès. Le formulaire doit être rempli. Il faut payer CHF 20 francs à l'avance sur un compte IBAN et après vous recevrez la carte que vous avez demandé.

Donc il n'y a pas péril dans la demeure. Il n'y a pas catastrophe à STRID, il y a 1.91% de cartes qui posent problème sur les cinq dernières années.

Voilà, j'espère avoir répondu à M. le Conseiller MAIBACH.

M. le Conseiller Olivier MAIBACH :

Je remercie M. BURKHARD pour tous ces renseignements qui seront très utiles à toute la population d'Yverdon. Encore une fois merci M. le Municipal et à vos services.

Mme la Présidente Catherine CARP :

La Municipalité a-t-elle d'autres réponses à apporter à ce Conseil ?

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Non, Mme la Présidente.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Vœux de la Présidente

Mme la Présidente Catherine CARP :

Nous arrivons maintenant au terme de notre séance et comme le veut l'usage, il est temps pour

moi de vous adresser quelques mots de fin d'année.

En cette période de l'Avent, nous avons l'occasion de penser à nos amis, nos proches, notre famille, ceux qui nous ont quitté, mais aussi à ceux qui sont seuls et ceux qui souffrent.

A Yverdon-les-Bains, je souhaite que tous les habitants puissent vivre harmonieusement, que chacun trouve sa place, que des emplois soient créés, que les jeunes aient du plaisir à venir étudier dans nos écoles et qu'ils trouvent des logements et loisirs qui leur conviennent.

Pour notre Conseil, avant toutes choses, je tiens à vous remercier pour votre collaboration. Globalement, je considère que notre assemblée fonctionne bien. Ce soir en est un bon exemple. Je souhaite qu'il y règne une bonne ambiance : continuons nos efforts pour plus de paix, plus de respect entre nous tous pour que les débats à venir soient constructifs, dignes de la confiance des habitants de notre Ville.

Je vous souhaite à tous une magnifique période de fêtes et je me réjouis de vous retrouver tous, l'année prochaine.

A vous, citoyens d'Yverdon-les-Bains, je souhaite de très belles fêtes et une année 2019 remplie de joie, de santé et de sérénité.

Merci de votre attention.

Applaudissements



Vœux du Syndic

Je ne sais pas qui c'est qui a fait « Oh ! » mais ça ne va pas être très long ne vous inquiétez pas.

Voilà. À mon tour aussi de vous souhaiter les meilleurs vœux pour l'année 2019. On a des projets magnifiques, même s'ils ne passent pas toujours, c'est comme ça, ça fait partie de la vie. Il faut essayer, ce n'est pas parce que ce n'est pas facile qu'il ne faut pas le faire et je pense qu'on pense qu'on peut tirer une leçon de ceci aussi en disant : même si les éléments sont des fois difficiles et qu'on y croit, il faut le faire. Et donc après on verra bien si c'est possible ou si ce n'est pas possible. En l'occurrence ce soir vous avez montré que des fois ce n'est pas possible, ma foi c'est comme ça. Je crois qu'il faut admettre que le choix démocratique a plus de valeur que les projets ou les volontés qu'on puisse avoir.

N'empêche qu'on a des projets, des projets magnifiques pour la Ville et j'espère qu'ils n'auront pas tous le même sort que celui de ce soir, mais j'en suis sûr. Et on a vraiment une chance avec des projets qui viennent d'ailleurs de tous les dicastères et je pense qu'on pourra les accompagner tout au long de cette année 2019 et j'espère que les débats seront aussi fructueux que ceux que nous avons eu jusqu'à maintenant.

Alors de temps en temps, il y a eu peut-être quelques fois des dérapages, ça arrive aussi peut-être voilà, mais on se rend compte que ce soir c'était plutôt agréable et qu'il y avait une espèce de bienséance, bienveillance aussi et c'est quand même beaucoup plus facile de travailler dans ces conditions-là.

Et en tout cas je vous remercie de votre travail que vous avez fait pour cette année 2018, je remercie mes collègues pour le travail qu'ils font tout au long de l'année, pour l'investissement qu'ils font. Ce n'est pas toujours facile évidemment parce qu'autrement ça se saurait. On a des finances qui sont difficiles. Alors on se rend compte aussi que dans les autres communes et bien ils ont des fois coupé à la hache dans les budgets, ils ont même tracé pour certains d'un coup de stylo rageur des participations à l'Etat, évidemment qu'on ne peut pas faire en disant « Bien voilà, cette péréquation on n'en veut plus ». Evidemment, on peut faire des effets de manche comme

ça, on va quand même revenir à la case départ.

Mais, même si la RIE III est un élément difficile, gardez à l'esprit aussi qu'il y a des éléments accompagnateurs de la RIE III. Donc il y a des mesures sociales qui arrivent, il y a des mesures pour les entreprises, il y a des mesures qui sont complexes et combinées et donc même si ça nous fait mal au niveau des communes, on devrait aussi avoir une plus-value globale au niveau des citoyens.

Voilà ce que je peux vous dire avant de vous inviter à partager le verre classique de l'amitié de fin d'année. Tous mes vœux à vous et à vos familles pour 2019 et au plaisir de vous revoir pour l'année prochaine. Merci à vous.

Applaudissements

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Clôture

Mme la Présidente Catherine CARP :

Nous arrivons au terme de notre séance. Je remercie chacun pour sa participation ainsi que le public, les téléspectatrices et téléspectateurs de nous avoir suivis.

Je vous donne rendez-vous le jeudi 7 février 2019 à 20 heures.

Il est 23h05 et je lève cette séance en vous souhaitant une très bonne fin de soirée.

CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

Catherine CARP


Présidente



Anne LEUENBERGER


Secrétaire